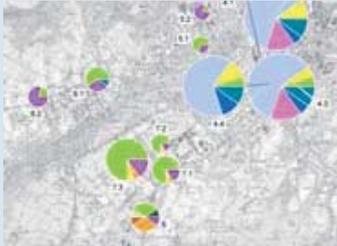
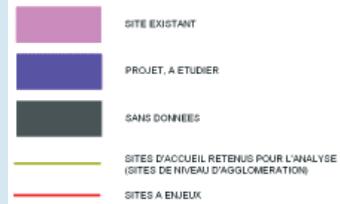


Synthèse de la connaissance du tissu économique franco-valdo-genevois



ETAT 0 - VOCATIONS SOUHAITEES ET PLANIFIEES







Cahier annexe n°11-1

Synthèse de la connaissance

du tissu économique franco-valdo-genevois



Prof. Paul H. Dembinski
Claudio Bologna
Mohammad Farrokh

Avec l'appui de :

Équipe du Projet d'agglomération Comité de Projet,
Observatoire statistique transfrontalier,
Direction générale des affaires économiques du Département de l'économie et de la santé du canton
de Genève,
Conseil régional du district de Nyon,
Maison Economie Développement du Genevois Haut Savoyard
Agence de Développement Economique du Pays de Gex et Bassin Bellegardien
Chablais Léman Développement





Préface

L'agglomération franco-valdo-genevoise se veut transfrontalière, respectueuse de l'environnement et solidaire entre ses territoires. Elle ne sera viable que si sa dynamique économique est consolidée et permet un développement économique équilibré entre les territoires qui la composent.

Cette agglomération fait face aujourd'hui à diverses réalités. D'une part, un territoire suisse extrêmement attractif, favorisé par les accords bilatéraux et la libéralisation croissante du marché du travail etc. mais qui peine, notamment à Genève, à trouver des espaces pour l'accueil de nouvelles activités économiques. D'autre part, un territoire français dynamisé par la conjoncture, etc. mais marqué par une forte proportion d'emplois dans les services de proximité.

Les politiques publiques influencent les conditions-cadres de l'économie, et sont d'autant plus efficaces qu'elles sont transparentes. C'est pourquoi il est nécessaire aujourd'hui d'identifier conjointement les leviers qui permettront demain à ce territoire d'atténuer le fameux « effet frontière » qui impose cette réalité contrastée.

C'est donc tout naturellement que le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois se penche sur ces questions, et propose ici un portrait économique transfrontalier. Il s'agit d'une première base commune de connaissances qui, avec le travail fourni par l'Observatoire statistique transfrontalier, participe à la construction d'une image économique d'ensemble de ce bassin de vie.

Il est finalement à relever que ce Cahier n'aurait pu exister sans la collaboration qui noue les territoires de l'agglomération depuis maintenant trois ans. Il est modeste, il découle d'une série de présentations qui ont eu lieu en 2008, et qui ont vu les agences de développement économiques des territoires français, le Département de l'économie et de la santé du canton de Genève, et le District de Nyon exposer, les uns chez les autres, leurs portraits économiques. Ces mêmes acteurs travaillent aujourd'hui à l'élaboration conjointe d'une Politique des pôles de développement économique dont l'objectif est de favoriser l'implantation d'activités sur l'ensemble du territoire transfrontalier.





Executive summary

Ce Cahier offre une lecture transversale des portraits des trois entités formant l'agglomération : le canton de Genève, le genevois français et le District de Nyon. En fait, ils se développent autour d'un centre urbain à forte activité et densité économique. La Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois signée en décembre 2007 entend structurer cet espace, à l'horizon 2030, en une agglomération compacte, multipolaire et verte. Cet objectif suppose la prise en compte simultanée des dimensions spatiale, économique, sociale et écologique. C'est ainsi que le Projet d'agglomération prévoit une augmentation de la population résidente de l'ordre de 200'000 personnes à l'horizon 2030, et la création de 100'000 emplois. Il est admis que la moitié des nouveaux habitants de l'agglomération devrait résider dans le canton de Genève et que à minima 30% des emplois devraient se trouver dans le Genevois français, notamment des emplois qualifiés. Une telle répartition représenterait un premier pas vers le rééquilibrage de la couverture emplois/résidents actifs dans les diverses composantes de l'agglomération.

Aujourd'hui les territoires de l'agglomération sont complémentaires du fait notamment de grands déséquilibres au niveau du nombre de résidents actifs dans chaque territoire de l'agglomération et des emplois qui y sont disponibles. Cette situation génère un important trafic pendulaire et occasionne de nombreuses externalités tant environnementales que liées à la surcharge des infrastructures de transport.

En se basant sur des données qui ne sont pas toutes homogènes, le Cahier présente un tableau d'ensemble (inédit) pour donner une vision cohérente de ces ordres de grandeur. Ceci permet de quantifier le déficit de collaborateurs de l'économie genevoise à 60'000 personnes. En pourcentage, le nombre de places de travail du canton excède de 14% l'effectif des résidents actifs (demandeurs d'emplois compris).

Le canton de Genève se distingue en effet comme un grand pourvoyeur d'emplois. Avec près de 300'000 places de travail, dont près de 40'000 ont été créées depuis 2001, soit un rapport de deux emplois pour trois habitants, il constitue ce qui pourrait bien être un record mondial. Toutefois, le conditionnel est de mise, car Genève bénéficie de l'apport quotidien de plus de 70'000 "navetteurs" ou pendulaires qui viennent pour deux-tiers du Genevois français et pour un tiers environ du canton de Vaud, notamment du district de Nyon.

Le district de Nyon affiche une population active de l'ordre de 42'000 personnes, dont seulement 45% travaillant sur le territoire même du district. Genève attire quotidiennement 32% des résidents actifs de Nyon, ce qui reflète une dépendance par rapport à l'économie genevoise très proche de celle du Genevois français. Toutefois, le district de Nyon fait appel à plus de 5000 non-résidents - en faible partie seulement en provenance de Genève et du Genevois français - pour occuper les places de travail disponibles sur son territoire.

Le Genevois français (Thônion-les-Bains compris) abrite une population d'environ 300'000 personnes, à comparer aux 450'000 résidents du canton de Genève, pour quelque 140'000 personnes effectivement actives et 80'000 emplois. Le Genevois français souffre d'une insuffisance endémique de la couverture de la demande de places de travail par l'offre sur le territoire avec un taux de couverture de 65% environ. Grâce au marché du travail de l'agglomération genevoise, le taux de chômage du Genevois français se situait à 5,3% à fin 2007, soit nettement en dessous du taux de la Région Rhône-Alpes (6,5%).

Autre élément remarquable, le district de Nyon se caractérise par son dynamisme : entre 1995 et 2005, le nombre d'emplois a augmenté de 25%, une progression qui n'a été que de 7% pour l'ensemble de l'espace Genève-Montreux. Il n'en demeure pas moins que le district de Nyon affiche un excédent de résidents actifs,



d'environ 15'000 personnes, soit un taux de couverture des besoins en emplois de la population de 65% alors que celui du Genevois français se situe à 57%.

Au total, pour l'agglomération franco-valdo-genevoise dans son ensemble, le taux de couverture emplois/résidents actifs serait de 91%, compte tenu d'environ 30'000 demandeurs d'emploi et de quelque 10'000 personnes qui travaillent en dehors de l'agglomération.

Le Cahier adopte également une perspective dynamique pour relever notamment que la progression des emplois dans le district de Nyon a été exclusivement le fait du secteur tertiaire dont la part à l'emploi s'est inscrite à 81% en 2005. Le même phénomène s'observe à Genève où le secteur tertiaire représente 85% des emplois. Cette prépondérance se vérifie pour le Genevois français, même si les rubriques statistiques disponibles ne sont pas strictement comparables: l'industrie ne représente plus que 9000 des 45'000 emplois privés recensés sur le territoire. Le Genevois français se caractérise également par un tissu économique diversifié ne comptant pas moins de 19'000 entreprises en 2006, pour 20'000 dans le canton de Genève. Mais ce sont de petites entreprises: seules 706 occupent plus de 20 salariés, en comparaison avec 1220 entreprises à Genève. Les plus grands employeurs dans le Genevois français sont des entreprises industrielles souvent membres ou centres d'un réseau multinational.

La lecture transversale aborde ensuite l'attractivité internationale de l'agglomération, pour faire apparaître cinq atouts communs à ses trois composantes, quatre atouts de Genève en passe de s'étendre à Nyon et au Genevois français et, last but not least, un atout propre au canton, à savoir une fiscalité concurrentielle. Enfin, l'analyse transversale pose la question de la convergence possible des niveaux de coûts salariaux, de rémunération et de revenus. Elle rappelle que l'écart actuel en termes de revenu disponible calculé à partir de la comparaison du salaire horaire serait de 130% en faveur de Genève alors que la productivité horaire suisse reste de près de 20% supérieure à la française.

La seconde partie du Cahier est consacrée aux instruments et pistes de collaboration économique entre les territoires, dans le cadre du Projet d'agglomération à l'horizon de 2030. Pour réaliser une adéquation entre les dimensions spatiale et économique de la politique de développement, une « Politique de pôles de développement économique » (PPDE) est progressivement élaborée pour l'ensemble de l'agglomération. Cette PPDE, qui s'inspire de celle en cours dans le canton de Vaud depuis plus de dix ans, repose sur trois piliers: état des lieux des sites d'accueil pour les activités, solutions financières et réglementaires, conditions-cadre. Sans surprise, les études d'inventaire et de classification des sites disponibles dans l'agglomération font apparaître une offre de terrains et de sites abondante dans le Genevois français, avec des degrés variables d'accessibilité et de niveaux d'équipement, ainsi qu'un déficit de sites disponibles dans le canton de Genève. L'inventaire constitue une première étape vers le développement d'une politique pro-active et non seulement réactive à l'égard des entreprises et du développement économique en général. L'objectif est de veiller à ce que tout type d'activité (ou de fonction telle que conception, production ou logistique) économique trouve la localisation la mieux adaptée à ses besoins. A ce jour la Politique des pôles de développement économiques a identifié et expertisé de manière préliminaire 17 sites du Genevois français, 7 sites du canton de Genève et 4 sites du district de Nyon.

Ce Cahier aborde enfin la stratégie de développement des territoires. Axée sur deux institutions-clé à Genève, promotion économique et Fondation des terrains industriels, elle s'articule autour d'une stratégie commune dans le Genevois français, dont les jalons ont été posés ces dernières années. Dans le district de Nyon, la stratégie de développement économique s'inscrit simultanément dans le cadre d'une politique vaudoise et dans celle de l'agglomération.



Au chapitre des pistes de collaboration, ce Cahier souligne le rôle de la qualité de l'information et de sa mise à disposition appropriée notamment à l'intention des entreprises. A cet égard, le Comité Régional Franco-Genevois a mis en ligne au début 2008 un guide complet destiné aux entreprises sur les conditions-cadre nationales qui se chevauchent dans l'agglomération, notamment en matière de détachement de collaborateurs de part et d'autre de la frontière.

Autre axe de collaboration, la promotion conjointe du territoire passe par le renforcement d'une politique de présence lors de rencontres internationales, à l'exemple du salon des professionnels de l'immobilier d'entreprise (MIPIM), sous le label de Lake Geneva Region. De plus, la complémentarité des territoires pourrait être mise à profit par une politique de bi-localisation des entreprises désireuses de développer leurs activités des deux côtés de la frontière. Ces bi-localisations sont désormais rendues plus faciles parce que les petites et moyennes entreprises ont la possibilité depuis peu de passer des accords préalables en matière de prix de transfert avec la Direction française des impôts. Il est à souligner que ce type d'arrangements, jusqu'à réservé du fait de sa complexité aux grands groupes, représente une ouverture de portée considérable pour les entreprises et le développement économique de l'agglomération. En effet, l'accord vise spécifiquement les PME, actives des deux côtés de la frontière qui ont la possibilité d'effectuer la facturation des prestations échangées par dessus la frontière dans un contexte de sécurité fiscale.



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Préface | 5 |
| Executive summary | 7 |
| Introduction | 13 |
| 1. Partie I : les portraits économiques | 15 |
| 1.1. Le canton de Genève..... | 15 |
| Population et territoire..... | 15 |
| Marché du travail..... | 18 |
| Tissu économique genevois..... | 19 |
| Structure du tissu économique genevois..... | 19 |
| Les performances de l'économie genevoise..... | 20 |
| 1.2. Le Genevois français..... | 23 |
| Population..... | 24 |
| Marché du travail..... | 24 |
| Tissu économique..... | 25 |
| 1.3. Le district de Nyon..... | 28 |
| Population et territoire..... | 28 |
| Marché du travail..... | 29 |
| Tissu économique..... | 29 |
| 1.4. Une lecture transversale..... | 31 |
| Bassin d'emploi et mobilité intra-régionale..... | 31 |
| L'attractivité internationale de l'agglomération..... | 33 |
| Convergence des niveaux de rémunération – chance ou défi ?..... | 34 |



| | |
|--|-----------|
| 2. Partie II : Vers Genève Agglo 2030 – instruments et pistes de collaboration..... | 36 |
| 2.1 Les politiques et projets structurants en cours..... | 36 |
| Politique de pôles de développement économique (PPDE)..... | 37 |
| PPDE : les premiers résultats..... | 37 |
| 2.2 Les stratégies de développement des territoires..... | 39 |
| Stratégie de développement économique de Genève..... | 39 |
| Stratégie de développement économique du Genevois français..... | 40 |
| Stratégie de développement économique du district de Nyon..... | 41 |
| 2.3 Institutions en charge des politiques de développement économique locales..... | 42 |
| 2.4 Pistes de collaboration économique transfrontalière..... | 45 |





Introduction

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise (PAFVG) a pris de l'ampleur grâce à la conjonction de politiques nationales et régionales favorisant la constitution de métropoles urbaines et de projets d'aménagement et de développement communs. Du côté français, comme du côté suisse, l'agglomération franco-valdo-genevoise a été reconnue comme un véritable bassin de vie et un espace cohérent de projet, la rendant ainsi éligible à un certain nombre de mesures d'encouragement. Le contexte macro-politique étant favorable, c'est maintenant aux acteurs présents dans les territoires concernés qu'il incombe de transformer le potentiel en réalité.

Figure 1: Carte de situation de l'agglomération franco-valdo-genevoise



Source : Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise

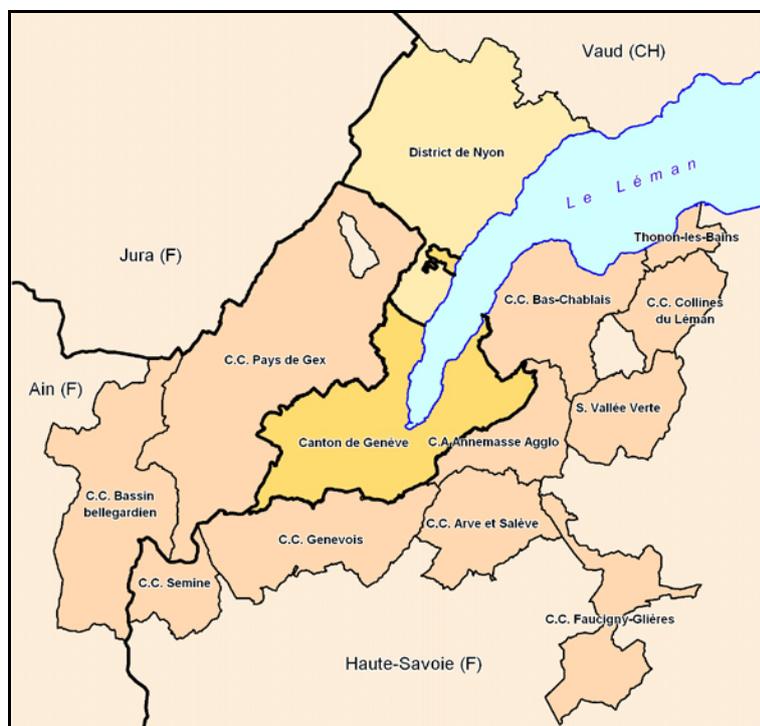
Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise s'étend sur le territoire de deux pays aux traditions administratives différentes : la France de tradition centralisatrice, la Suisse de tradition confédérale. Il s'ensuit que non seulement les institutions politiques, mais aussi la façon dont les pouvoirs publics interagissent avec le tissu économique, sont différentes dans les trois entités de l'agglomération (le Genevois français, le district de Nyon et le canton de Genève).

Rédigé au moment où le Projet d'agglomération entre dans sa phase de mise en oeuvre, le présent Cahier est avant tout un instrument de travail. Il vise un double objectif. Il s'agit en premier lieu de mettre à disposition des acteurs politiques et économiques de la région, qui sont ou seront concernés par le Projet d'agglomération, un ensemble cohérent et commun d'informations sur le tissu économique et social présent dans chacun des trois territoires de l'agglomération. Le second objectif consiste à articuler les pistes de collaboration existantes entre les territoires faisant partie de l'agglomération tout en indiquant les instruments d'action disponibles ou mobilisables actuellement.

Ainsi, l'introduction générale replace dans le contexte du Projet d'agglomération les différents projets et études de l'agglomération et présente brièvement l'économie des territoires par le biais des principaux chiffres macro-économiques et de la structure des branches d'activités.



Figure 2 : Carte du périmètre politique de l'agglomération (état 19 juin 2008)



Source : Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Pour ce qui est du premier objectif mentionné plus haut, qui vise la production d'une base de documentation de connaissance réciproque, il fait l'objet de la première partie du Cahier. Cette partie se base sur les documents mis à disposition par l'Observatoire statistique transfrontalier et par les protagonistes du Projet d'agglomération eux-mêmes. En effet, dans le courant de l'année 2008, le Projet d'agglomération a invité chacun des trois territoires (Genevois français, district de Nyon et canton de Genève) à présenter « son » tissu économique et social. Les documents mis à disposition lors de ces présentations constituent l'essentiel de la base documentaire utilisée ici ; seulement dans certains cas cette base a été complétée, actualisée ou précisée pour le besoin de la présente publication. La première partie est donc composée de trois portraits-robots structurés de manière un tant soit peu homogène et d'une section finale qui propose une lecture intégrée du tissu économique de l'agglomération.

Le deuxième objectif, celui qui s'attache aux lignes et instruments de collaboration, fait l'objet de la deuxième partie du Cahier. Afin de donner une dimension dynamique, cette partie passe en revue les principaux projets et politiques structurants, dont la Politique des pôles de développement économique (PPDE) actuellement en cours d'élaboration dans l'agglomération. Elle continue en présentant les principales institutions et politiques de développement économique poursuivies dans chacun des territoires.



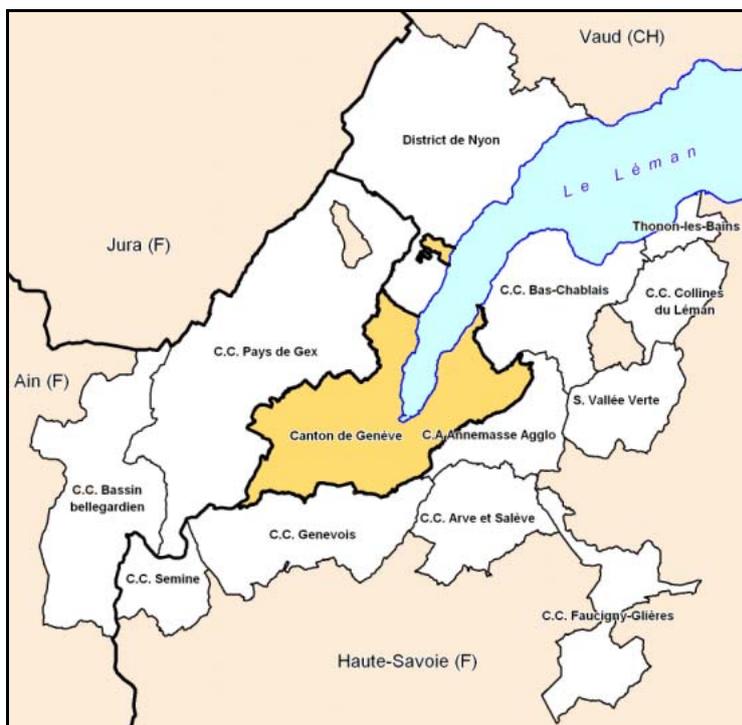
1. Partie I : les portraits économiques

Cette première partie présente de manière succincte la dimension économique de chacune des trois composantes de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Ces portraits se fondent sur l'information présentée par chacun des territoires et sur les données publiées par l'Observatoire statistique transfrontalier. Par conséquent, ces portraits portent l'empreinte de leurs différents contextes institutionnels, notamment en matière du relevé statistique. Au-delà des différences, la juxtaposition de ces portraits vise à donner à un large public une vision complète et synthétique du potentiel économique de l'agglomération.

1.1. Le canton de Genève

Parmi les trois territoires de l'agglomération, le canton de Genève constitue l'entité politique la plus autonome dans la mesure où, en tant que « République et canton de Genève », membre de la Confédération Helvétique, il dispose d'un appareil administratif autonome qui comprend un Office statistique cantonal. Par conséquent, la couverture statistique en est complète, fréquente et précise.

Figure 3 : Carte du canton de Genève



Source : Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise

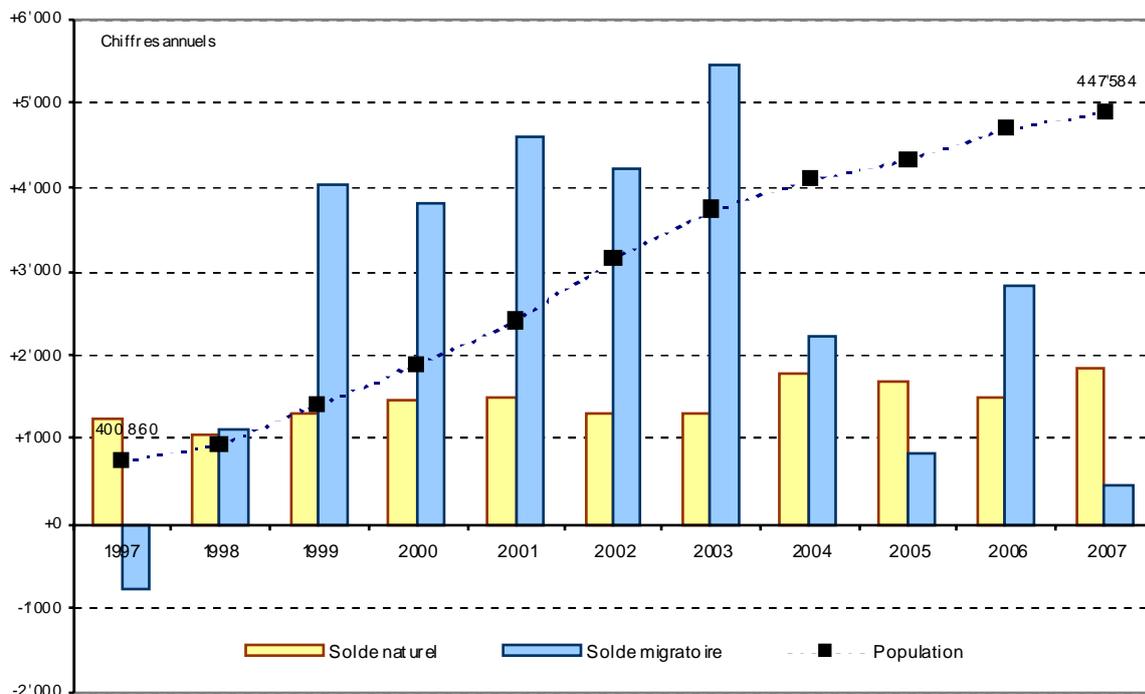
Population et territoire

Les terres émergées du canton de Genève (245 km²) constituent le plus petit des trois territoires de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Malgré cela, ce territoire accueillait, à la fin 2005, quelque 440'982



résidents, 55% de la population de l'agglomération et 6% de la population suisse. La densité moyenne de population s'élevait ainsi à 1'800 habitants au km². Avec une densité de près de 12 000 habitants au km², la Ville de Genève est la plus dense de Suisse et l'une des plus denses d'Europe.

Figure 4: Evolution de la population résidante du canton de Genève



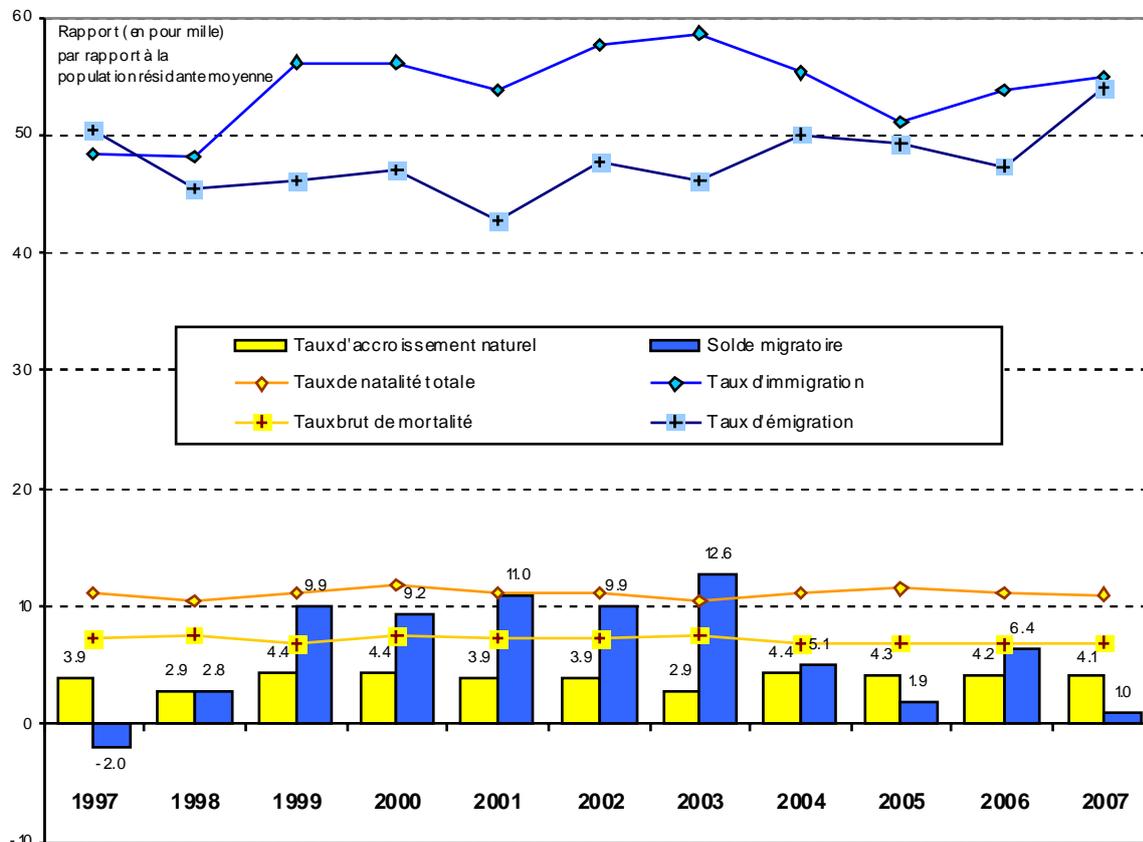
Source : Eco/Diagnostic/OFS - Statistique cantonale de la population

La population du canton de Genève augmente de manière constante, bien qu'irrégulière, à la fois du fait du mouvement naturel (naissances supérieures aux décès) et du fait du solde migratoire largement positif sur les dix dernières années. Quant à la structure d'âge de la population genevoise, on constate une légère tendance au vieillissement.

Le niveau élevé des flux migratoires mérite d'être relevé, comme le montre la Figure 5 ; ils s'élèvent à 5% de la population résidante par an, alors que les mouvements naturels sont de l'ordre de 0.5% par an. En 2005, la population d'origine étrangère représentait 39% des résidents du canton et occupait 47% des emplois.



Figure 5: Flux migratoires et mouvements naturels de la population genevoise



Source : EcoDiagnostic/OFS - Statistique cantonale de la population

En 2007, le taux d'activité économique de la population genevoise âgée de plus de 15 ans s'établissait à 65% toutes classes d'âge confondues. Il s'agit d'un taux d'activité très élevé, nettement plus élevé que celui des autres territoires de l'agglomération. Il s'agit pour près de 80% de salariés. En vingt ans, le taux d'activité économique a baissé pour les classes d'âge de moins de 24 ans, alors qu'il a augmenté de manière assez significative pour les personnes entre 25 et 59 ans pour dépasser en 2000 le niveau des 80%. En termes de taux d'activité, la classe d'âge des 30-34 ans a atteint 87%, un niveau très élevé par ailleurs.

Figure 6: Population résidente âgée de plus de 15 ans, selon l'activité, en 2007

| STATUT D'ACTIVITE | | |
|--|---------|------|
| Total | 362'000 | 100% |
| Indépendants, collaborateurs familiaux | 27'500 | 8% |
| Salariés | 185'600 | 51% |
| Apprentis | 5'600 | 2% |
| Personnes sans emplois | 15'600 | 4% |
| Personnes en formation | 21'300 | 6% |
| Hommes / Femmes au foyer | 17'400 | 5% |
| Retraités | 78'600 | 22% |
| Autres personnes non actives | 10'400 | 3% |

Source : Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique - Enquête suisse sur la population active (ESPA)



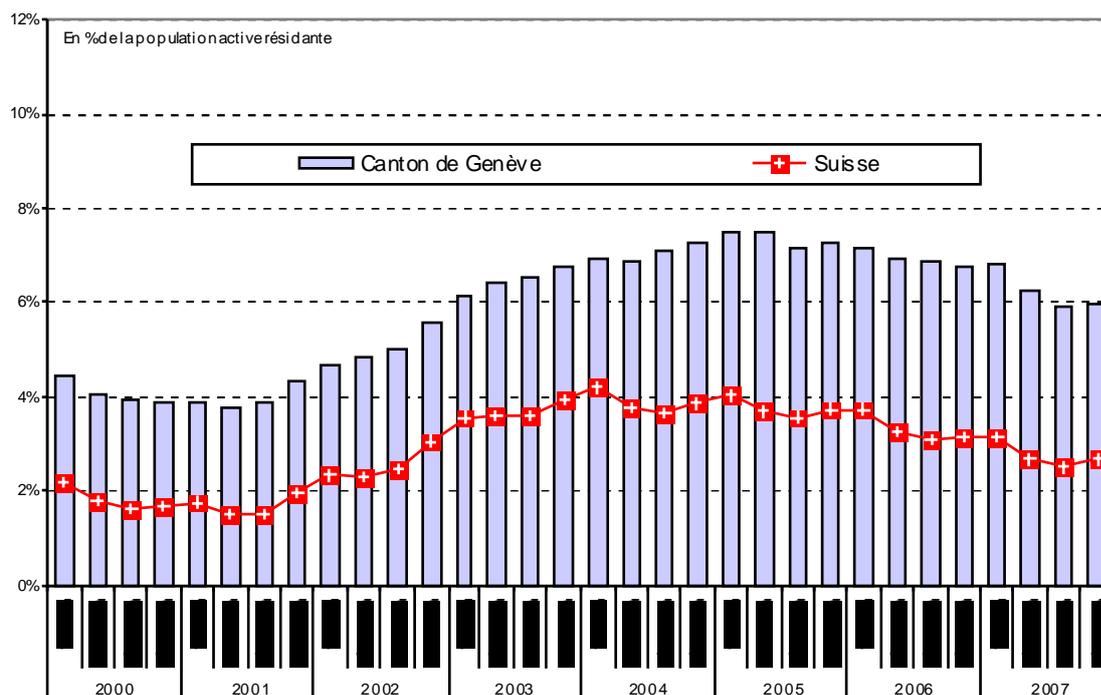
La population de plus de 15 ans résidant dans le canton de Genève présente un niveau de formation particulièrement élevé, avec un taux de porteurs de diplômes de formation supérieure (formation dite tertiaire : universitaire et assimilée, Bac+3 ou plus) de l'ordre de 30%.

Marché du travail

Le canton de Genève est un grand pourvoyeur d'emplois. C'est ainsi qu'on y recense près de trois cent mille places de travail dont près de 40'000 ont été créées depuis 2001. Exprimé en termes de la population résidante, ceci donnerait un rapport de deux emplois pour trois habitants et constituerait un record mondial. Le conditionnel est de mise puisque Genève-lieu-de-travail draine en réalité les actifs d'un périmètre bien plus large que le canton seul. En effet, Genève bénéficie d'un apport quotidien de plus de 70'000 « navetteurs » qui viennent pour deux tiers de la région frontalière française et pour un tiers environ du canton de Vaud.

En dépit de l'offre abondante d'emplois, le taux de chômage se situe à Genève nettement au-dessus du niveau suisse avec un volant de demandeurs d'emplois fluctuant durant les trois dernières années aux alentours de 20'000 personnes. Ce chiffre se compose pour trois-quarts environ des chômeurs inscrits.

Figure 7: Evolution du taux de chômage en Suisse et dans le canton de Genève



Source : Secrétariat d'Etat à l'économie / Office cantonal de l'emploi - Statistique du marché du travail

Les salaires atteignent à Genève des niveaux particulièrement élevés, aussi par rapport au reste de la Suisse. C'est ainsi que le salaire mensuel médian (secondaire et tertiaire) s'élève en 2006 à CHF 6'350 contre CHF 5'627 pour l'ensemble de la Suisse. Ceci étant, la dispersion des salaires est aussi plus forte à Genève que dans l'ensemble de la Suisse : les 10% des salaires les plus bas se situent à un peu moins de CHF 4'000 alors que les 10% les plus élevés dépassent les CHF 12'400.



Tissu économique genevois

Le tissu économique du canton de Genève est composé d'un peu plus de 22'000 établissements (dont 20'000 privés) en immense majorité de très petits établissements de moins de 10 personnes (84% du total) et qui offrent 23% de places de travail. A l'autre bout du spectre, on trouve les entreprises de plus de 250 personnes (moins de 5 pour 1000 du total) qui emploient 27% de la main-d'œuvre. Les catégories de taille entre 10 et 250 personnes représentent 16% du total des établissements et offrent 50% des emplois.

Genève compte au moins quinze entreprises privées de plus de 1000 personnes, la plus grande employant presque 4000 personnes.

En termes nets (créations-disparitions d'entreprises), le nombre des entreprises sur le territoire de Genève augmente en moyenne de l'ordre de 2-3% par année.

Un nombre important des grandes entreprises sises à Genève fait partie – en tant que filiale ou maison mère – des entreprises multinationales. Ainsi, 60% de l'emploi dans les grandes entreprises du secteur privé se trouve dans les structures multinationales. L'emploi dans ce type d'entreprises s'est accru de 50% entre 1991 et 2001 alors que, parallèlement, il reculait de 10% dans les entreprises plus petites ou non-multinationales.

Figure 8: Etablissements et emplois selon la taille de l'établissement, en 2005

| | Moins de 2 | De 2 à 4 | De 5 à 9 | De 10 à 19 | De 20 à 49 | De 50 à 249 | 250 et plus | Total |
|---------------|------------|----------|----------|------------|------------|-------------|-------------|---------|
| Etablissement | 8'710 | 6'936 | 3'158 | 1'674 | 1'100 | 621 | 99 | 22'298 |
| Emplois | 12'151 | 24'307 | 24'655 | 26'315 | 37'559 | 71'052 | 73'235 | 269'274 |
| Etablissement | 39.1% | 31.1% | 14.2% | 7.5% | 4.9% | 2.8% | 0.4% | 100% |
| Emplois | 4.5% | 9.0% | 9.2% | 9.8% | 13.9% | 26.4% | 27.2% | 100% |

Source: OFS / OCSTAT - Recensement fédéral des entreprises 2005 - Structure du tissu économique genevois

Structure du tissu économique genevois

Le tissu économique de Genève est dominé par le secteur tertiaire qui représente 85% des emplois, le reste se trouvant dans le secondaire (15% industrie et construction), alors que le secteur primaire est marginal dans le canton de Genève (0,5% des emplois). Le secteur secondaire subit une érosion de longue durée, puisque le nombre de places de travail a baissé d'environ 10'000 en vingt ans. Il n'en demeure pas moins que les activités industrielles comme l'horlogerie (8'300 emplois) et la chimie (3'500 emplois) font la renommée internationale de Genève et sont parmi les plus compétitives au monde dans leur segment.

La croissance dans le secteur tertiaire fait plus que compenser l'érosion du secondaire. C'est ainsi que parmi les secteurs à dominante privée, les activités commerciales au sens large sont prépondérantes (grands magasins, détail et réparation de voitures) et représentent presque 40'000 emplois (15% du total); viennent ensuite les activités de service aux entreprises (14%) et la finance au sens large (9%, avec 24'000 emplois). Les secteurs publics ou para-publics jouent aussi un rôle important dans l'économie genevoise en offrant 34% des emplois. Les activités sociales et de santé viennent en tête (12% des emplois), puis les organisations internationales (9% avec 23'000 emplois), suivies de l'enseignement et la recherche et, finalement, de l'administration publique au sens étroit.


Figure 9: Répartition des établissements, des entreprises et des emplois selon les branches d'activité

| | Etablissements | | | Entreprises | | | Emplois | | |
|--|----------------|--------|------|-------------|--------|------|---------|---------|------|
| | 2001 | 2005 | | 2001 | 2005 | | 2001 | 2005 | |
| Total | 22'277 | 22'298 | 100% | 19'385 | 19'563 | 100% | 260'005 | 269'274 | 100% |
| Secteur secondaire | 3'243 | 3'217 | 14% | 3'223 | 3'195 | 16% | 40'005 | 40'189 | 15% |
| Dont... | | | | | | | | | |
| Industrie chimique | 57 | 59 | 0% | 60 | 63 | 0% | 2'991 | 3'427 | 1% |
| Fabrication instruments de précision, horlogerie | 218 | 224 | 1% | 214 | 209 | 1% | 7'267 | 8'293 | 3% |
| Construction | 1'476 | 1'565 | 7% | 1'462 | 1'560 | 8% | 14'430 | 14'584 | 5% |
| Secteur tertiaire | 19'034 | 19'081 | 86% | 16'162 | 16'368 | 84% | 220'000 | 229'085 | 85% |
| Commerce, Réparation de véhicules automobiles | 5'376 | 5'118 | 23% | 4'690 | 4'445 | 23% | 37'298 | 39'376 | 15% |
| Dont... | | | | | | | | | |
| Commerce de gros et intermédiaires du commerce | 1'266 | 1'282 | 6% | 1'229 | 1'233 | 6% | 12'411 | 14'269 | 5% |
| Commerce de détail | 3'279 | 3'051 | 14% | 2'668 | 2'464 | 13% | 20'479 | 20'845 | 8% |
| Hôtellerie et restauration | 1'711 | 1'774 | 8% | 1'437 | 1'527 | 8% | 13'882 | 14'218 | 5% |
| Transports et communications | 1'024 | 981 | 4% | 754 | 740 | 4% | 17'133 | 15'704 | 6% |
| Activités financières, Assurances | 1'053 | 1'174 | 5% | 856 | 969 | 5% | 23'720 | 23'834 | 9% |
| Services aux entreprises, Activités immo., loc. de biens | 4'855 | 5'069 | 23% | 4'758 | 4'992 | 26% | 36'151 | 36'608 | 14% |
| Administration publique | 323 | 314 | 1% | 63 | 109 | 1% | 9'501 | 15'321 | 6% |
| Education et enseignement | 649 | 635 | 3% | 292 | 273 | 1% | 15'709 | 17'587 | 7% |
| Santé et activités sociales | 2'012 | 1'962 | 9% | 1'573 | 1'505 | 8% | 30'569 | 31'196 | 12% |
| Autres services collectifs et personnels | 1'788 | 1'790 | 8% | 1'530 | 1'559 | 8% | 12'056 | 11'901 | 4% |
| Organisations et organismes extra-territoriaux | 243 | 264 | 1% | 209 | 249 | 1% | 23'981 | 23'340 | 9% |

Source : OFS / OCSTAT - Recensement fédéral des entreprises 2001 & 2005

Les performances de l'économie genevoise

Selon les estimations, le produit intérieur brut du canton de Genève s'élevait en 2007 à 37 milliards de CHF, soit pas loin de CHF 80'000 par résident. Si le produit « national par tête » du canton venait à être calculé un jour, il serait très nettement inférieur à ce chiffre à cause du nombre très important des « navetteurs » venant travailler à Genève depuis les territoires adjacents.

Les salaires, en tant que rémunérations du travail, représentent une part très importante du produit intérieur. Leur niveau est à Genève particulièrement élevé, comme le montre la Figure 10. Derrière les salaires¹ médians², se cachent en réalité des distributions différentes en fonction des qualifications des collaborateurs, différences qui sont propres à chacune des branches. Le niveau généralement très élevé des rémunérations

¹ Salaire standardisé à 40 heures de travail par semaine.

² La médiane correspond à la valeur pour laquelle la moitié des observations lui sont inférieures ou égales, l'autre moitié supérieures ou égales.



témoigne aussi d'une productivité correspondante du travail qui est en partie aussi liée à l'intensité technologique ainsi qu'en équipement et installations de l'appareil de production utilisé.

Figure 10: Salaire mensuel brut médian standardisé selon la branche économique en 2006

| Branche économique | Salaire pour le secteur privé, en CHF |
|---|---------------------------------------|
| Total | 6'350 |
| Secteur secondaire | 6'085 |
| Industrie chimique | 7'193 |
| Fabrication d'instruments de précision; horlogerie | 6'834 |
| Construction | 5'824 |
| Secteur tertiaire | 6'538 |
| Commerce; réparation | 5'562 |
| <i>dont,</i> | |
| Commerce de gros, intermédiaires du commerce | 8'445 |
| Commerce de détail, réparation d'articles domestiques | 4'608 |
| Hôtellerie et restauration | 4'127 |
| Transports et communications | 5'365 |
| Activités financières; assurances | 9'921 |
| Autres services aux entreprises, immobilier | 6'988 |
| Enseignement | 7'600 |
| Santé et activités sociales | 6'481 |
| Autres services collectifs et personnels | 6'283 |

Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

L'efficacité de l'économie genevoise s'explique donc par les qualités des collaborateurs, par la technologie et les performances de l'appareil de production, mais aussi par la demande internationale à laquelle cette économie est en mesure de répondre. En effet, l'économie genevoise est non seulement fortement exportatrice de biens (37% du PIB en 2006) mais de plus elle produit une large gamme de services qui sont consommés ou destinés à une clientèle non-résidente.

L'économie genevoise est par conséquent dépendante – donc potentiellement fragilisée – de la demande externe, notamment dans le domaine des biens et services à haute ou très haute valeur ajoutée. La Figure 11 met en évidence la manière dont cette dépendance s'articule pour les branches clé de l'économie. Il ressort de cette analyse qu'environ la moitié du produit intérieur brut (biens et services) est acheté par les non-résidents. Le taux de dépendance de 100% correspond aux activités des organisations internationales, de 77% aux activités financières, de 56% à la production manufacturière et de 50% à l'hôtellerie et la restauration.



Figure 11: Effet estimé de la demande externe sur l'économie genevoise

| | Effet de demande externe (2001) | | |
|---|---------------------------------|---------|--|
| | Coefficient de demande | Emploi | Valeur ajoutée (en mio de CHF constant 1990) |
| Secteur secondaire | 37% | 14'547 | 1'591 |
| Industrie chimique | 50% | 1'522 | 320 |
| Horlogerie, bijouterie, équipements él. mécanique précision | 90% | 7'475 | 792 |
| Construction | 10% | 1'444 | 103 |
| Secteur tertiaire | 40% | 87'805 | 10'026 |
| Commerce, réparation | 35% | 12'596 | 1'091 |
| Commerce de gros, intermédiaires du commerce | 80% | 10'228 | 977 |
| Commerce de détail, réparation d'articles domestiques | 10% | 1'926 | 89 |
| Hôtellerie et restauration | 50% | 7'327 | 335 |
| Transports et communications | 18% | 3'132 | 257 |
| Activités financières, assurances | 77% | 18'313 | 4'243 |
| Autres services aux entreprises, immobilier | 45% | 16'555 | 1'035 |
| Administration publique | 0% | 0 | 0 |
| Enseignement | 10% | 1'596 | 89 |
| Santé et activités sociales | 10% | 2'988 | 133 |
| Autres services collectifs et personnels | 10% | 1'318 | 28 |
| Secteur public international | 100% | 23'981 | 2'815 |
| Total | 39% | 102'352 | 11'616 |
| Part externe en % de l'emploi et de la valeur ajoutée: | | 39.37% | 50.13% |

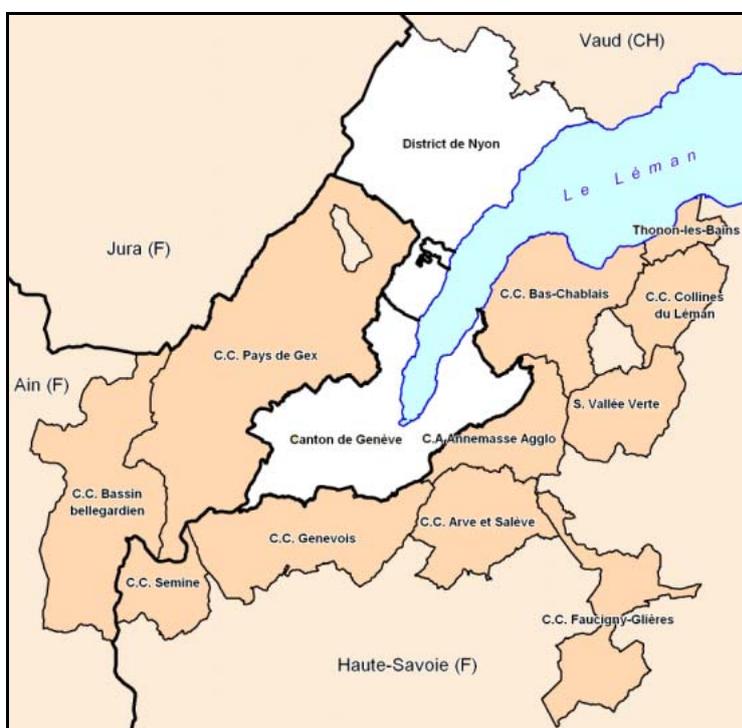
Source : Eco-Diagnostic (2005) et Office fédéral de la statistique



1.2. Le Genevois français

Parmi les trois composantes de l'agglomération, le Genevois français est de loin la plus étendue puisqu'il s'étend sur 1'544 km² qui appartiennent à deux départements français, celui de l'Ain et celui de la Haute-Savoie. Le Genevois français n'étant pas une entité territoriale distincte, du point de vue statistique, il équivaut à un ensemble de communes. En conséquence, les données statistiques produites par l'INSEE concernant ce territoire sont seulement celles qui sont relevées au niveau des communes françaises. C'est à partir de cette base de données que l'Observatoire statistique transfrontalier a pu procéder à un certain nombre d'estimations portant sur le Genevois français³.

Figure 12 : Carte du Genevois français



Source : Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

³ Le périmètre de l'agglomération au sens de l'Observatoire statistique transfrontalier ne recoupe pas exactement celui du Projet d'agglomération, qui évolue. Toutefois, l'information statistique mise à disposition par l'Observatoire reste pertinente, du fait de sa portée (données de cadrage) et des écarts, par exemple dans les effectifs globaux de population ou d'emplois, qui restent contenus. La commune de Thonon-les-Bains et la Communauté de communes de Faucigny Glières (CCFG), entrées dans le périmètre politique du PA en début 2008, sont intégrées dans les principaux tableaux du présent Cahier. Ceci explique les écarts possibles avec les chiffres publiés dans la « Synthèse 2008 » de l'Observatoire statistique transfrontalier.



Population

Selon les estimations réalisées pour 2007, la population résidant dans le Genevois français s'élevait à 282'800 personnes, soit 4,5 pour mille habitants de la France. Ces habitants se répartissaient pour plus de deux tiers (69%) dans le département de la Haute-Savoie et pour moins d'un tiers (31%) dans celui de l'Ain.

La population du Genevois français a augmenté de près de 19% depuis 1998 (soit un taux de croissance proche du double de celui du canton de Genève). La forte attractivité de cette zone se traduit par un solde migratoire traditionnellement très nettement supérieur au solde du mouvement naturel (1700 contre 2500 personnes par année).

En termes de structure d'âges, la population résidant dans le Genevois français (11% de personnes de plus de 65 ans) est plus jeune que celle du reste de la Région Rhône-Alpes et que celle de Genève avec 15% de personnes de plus de 65 ans. Elle est plus jeune aussi parce que la part des moins de 20 ans y est de 26% contre 22% dans le canton de Genève. Aussi, l'indice de jeunesse (rapport des moins de 20 ans sur les plus de 65 ans) se situe à 2,3 contre 1,5 pour Genève. Pour ce qui est de la classe d'âge intermédiaire, entre 20 et 65 ans, sa représentation est quasiment la même (63%).

Figure 13: Evolution de la population du Genevois français et solde migratoire

| | 1998 | 2000 | 2005 (estimation) | 2007 (estimation) |
|------------------|---------|--------|----------------------|----------------------|
| Population | 242'525 | - | 273'800 | 282'800 |
| Solde migratoire | - | +2'591 | +2'533 | +2'253 |

Source : OST – Fiche sur les projections démographiques transfrontalières 2005-2030

En ce qui concerne le niveau de formation, seules les données de 1999 sont disponibles et elles montrent que 21% de la population de plus de 15 ans du Genevois français disposait d'un diplôme de niveau BAC+2 et parmi ceux-ci, un peu moins de la moitié était porteuse d'un diplôme de niveau supérieur.

Marché du travail

En 2005, la population active, soit celle ayant entre 15 et 64 ans, s'élevait à 171'000 personnes dont 100'000 étaient effectivement économiquement actives. A la même date, 93,6% d'entre elles travaillaient soit en Suisse, soit dans le Genevois français.

Le nombre de détenteurs de permis frontaliers résidant dans le Genevois français s'élevait à 37'456 personnes, soit 74% de tous les permis frontaliers délivrés. En d'autres termes, plus d'un tiers des actifs (38%) du territoire avait un emploi dans le canton de Genève, le reste occupant la majeure partie des 71'000 emplois existant dans le Genevois français à la fin 2004, salariés à 89%. La proportion de la population active travaillant en Suisse varie fortement selon les secteurs géographiques : elle est supérieure à 60% à Ferney-Voltaire et à Saint-Julien-en-Genevois alors qu'elle est inférieure à 30% à Bellegarde ou à Thonon-les-Bains.

Bien qu'entre 1999 et 2004, le nombre d'emplois dans le Genevois français ait augmenté de 8'200 places, cette évolution a été insuffisante pour combler le déficit d'emplois, étant donné que dans la même période le nombre d'habitants âgés de 20 à 65 ans augmentait de 17'000. Aussi, le Genevois français souffre d'une

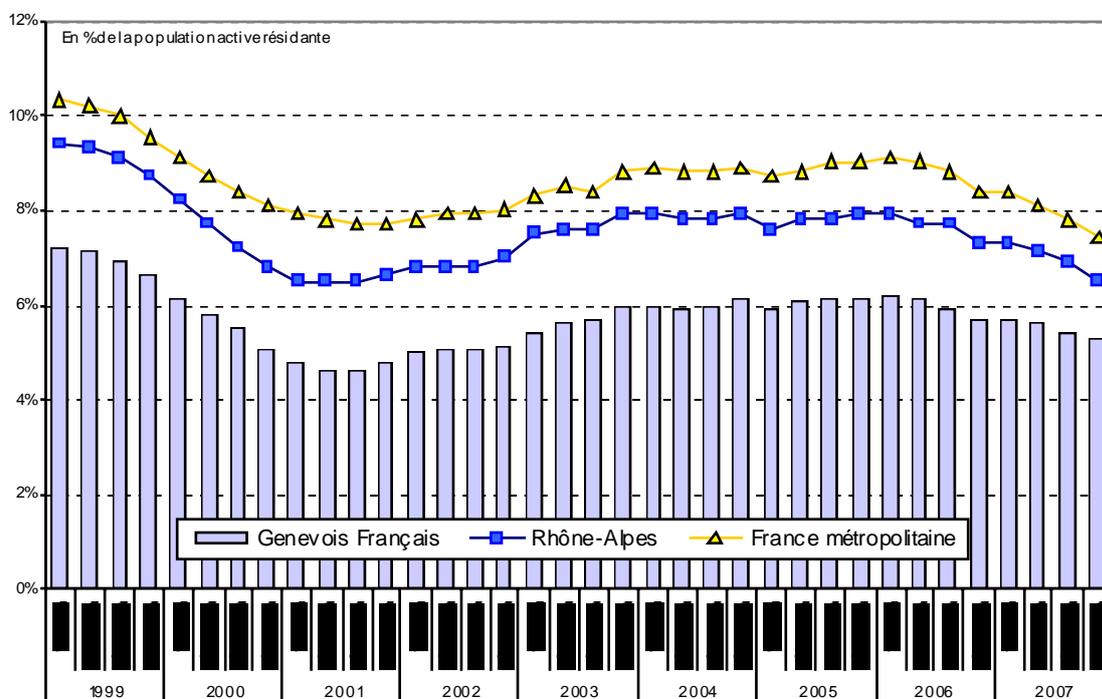


insuffisance endémique de la couverture de la demande de places de travail par l'offre sur le territoire. Le taux de couverture était estimé à 0.64 en fin de période.

En 2005, sur 71'000 emplois dans le Genevois français, près de 45'000 se trouvaient dans le secteur privé, le reste dans le secteur public. Le nombre d'emplois dans le secteur privé avait progressé de 21% entre 1993 et 2001 pour se stabiliser ensuite aux alentours de 45'000.

Comme le montre la Figure 14 le taux de chômage dans le Genevois français se situe très nettement en dessous du taux de la Région Rhône-Alpes. A la fin 2007, il s'élevait à 5,3% ce qui correspondait à 6822 demandeurs d'emplois recensés, alors que le taux de la région dépassait les 6,5%.

Figure 14: Evolution du taux de chômage dans le Genevois français et dans la Région Rhône-Alpes



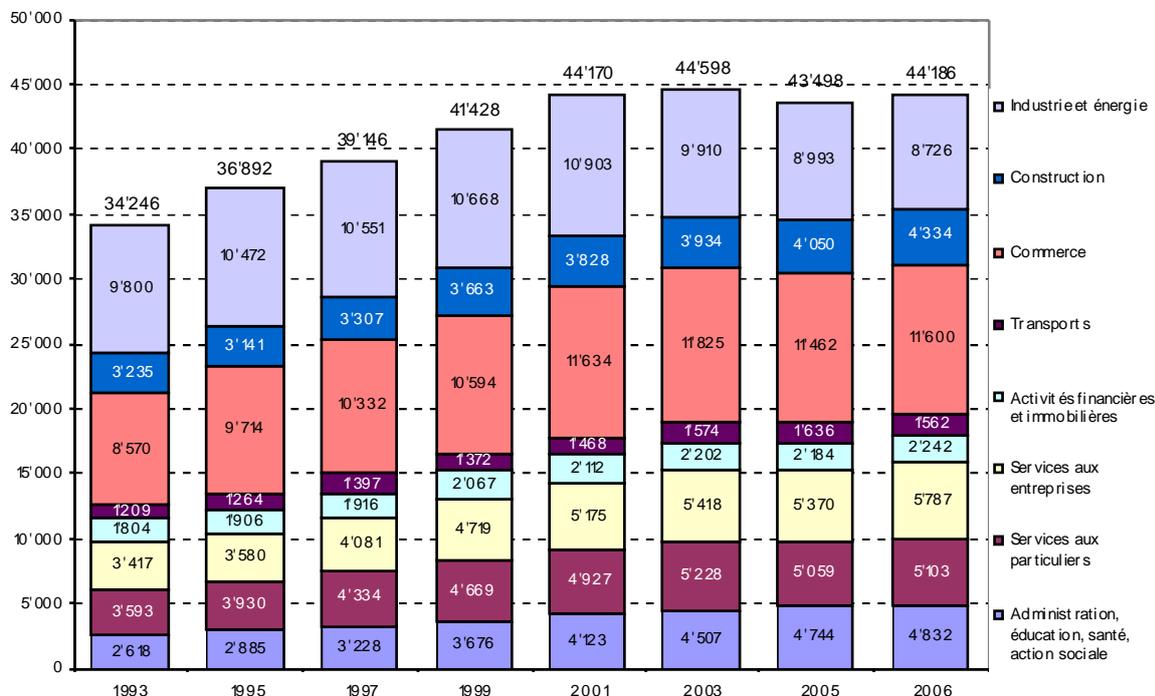
Source : INSEE, Taux de chômage localisés.

Tissu économique

L'emploi privé dans le Genevois français compte en tout 45'000 emplois, en hausse de près de 10'000 depuis 1993. En termes de branches d'activité, l'économie du territoire dépend de plus en plus des emplois dans le commerce (proche de 12'000 emplois) en nette hausse (+35% en 13 ans), alors que la part de l'industrie, pendant la même période, a baissé lentement (-11%) pour se situer autour de 9'000 emplois.



Figure 15: Structure de l'emploi privé dans le Genevois français en 2006



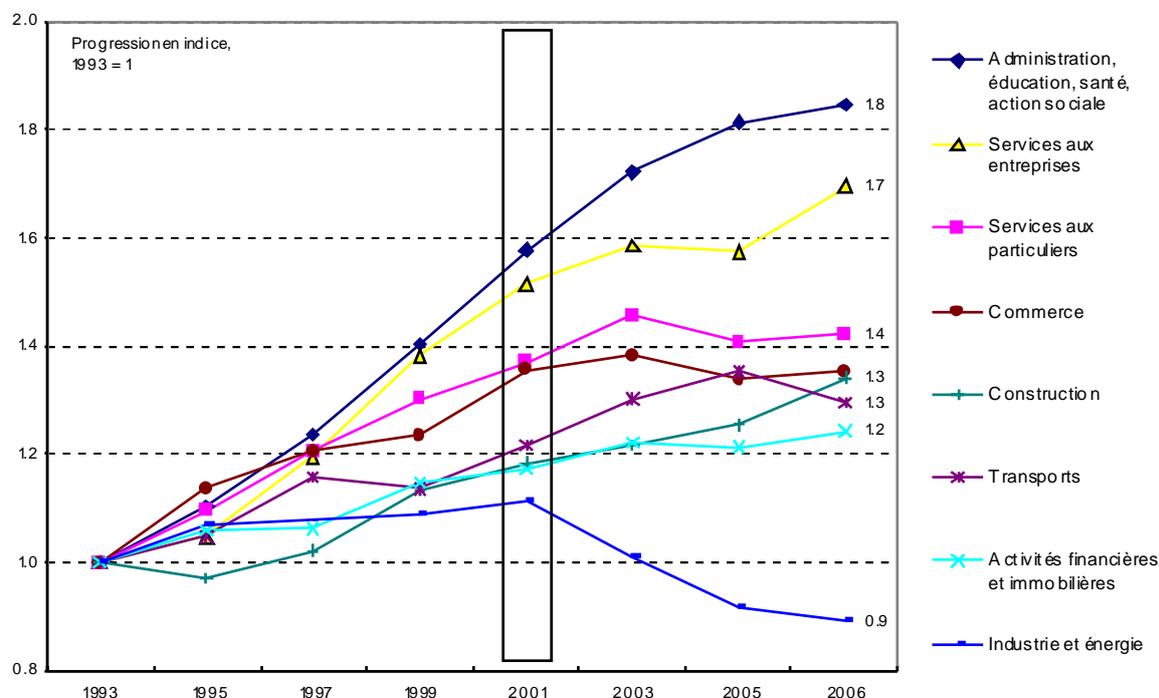
Source : ASSEDIC

Ainsi, l'économie du territoire est en voie de tertiarisation. Comme le montre la Figure 16 même si depuis 2001 le commerce stagne, les services aux entreprises continuent de progresser, de sorte que, en raison de la forte baisse de l'industrie depuis 2001, la tertiarisation continue de progresser sans faiblir.

Le tissu du Genevois français est avant tout à vocation résidentielle (69% des établissements), la sphère productive (construction et industrie) à proprement parler n'occupe que 26% des établissements.



Figure 16: Progression par branche de l'emploi privé dans le Genevois français, en indice, 1993 = 1



Source : ASSEDIC

Dans ce tissu économique diversifié, le nombre d'entreprises a augmenté en termes nets de 11% entre 2001 et 2006 pour avoisiner 19'000 (20'000 dans le canton de Genève), avec une taille moyenne proche de deux emplois. C'est ainsi que seules 706 entreprises comptent plus de 20 salariés, en comparaison avec 1220 entreprises à Genève. Parmi ces dernières, 85 ont plus de 100 salariés et une plus de 1000.

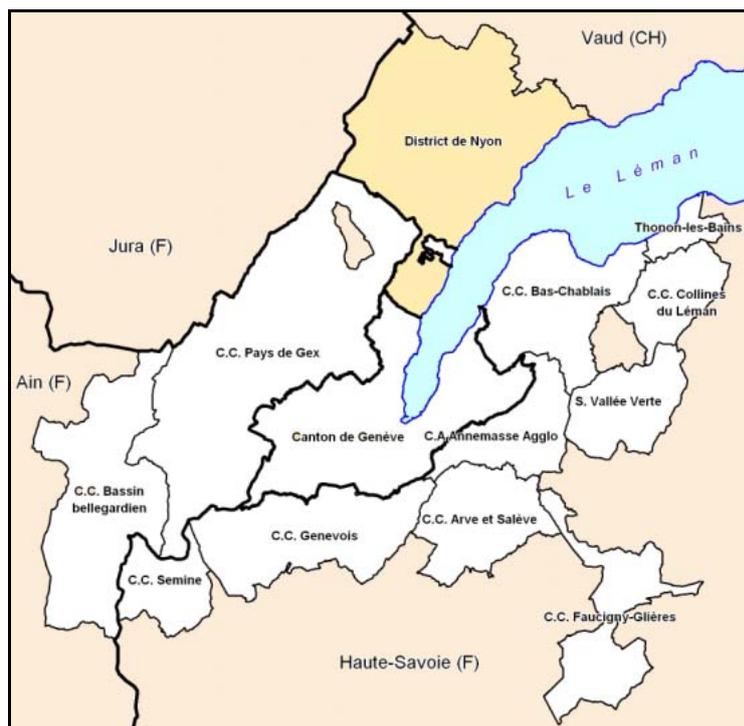
Il est à relever que les plus grands employeurs dans le Genevois français sont des entreprises industrielles souvent membres ou centres d'un réseau multinational, notamment dans le domaine des équipements automobiles, de la chimie et de la pharmacie, du papier et des équipements électroniques.



1.3. Le district de Nyon

Le district de Nyon est le quatrième en taille des dix districts du canton de Vaud et à ce titre constitue une entité territoriale autonome. C'est ainsi que le district de Nyon relève de la compétence statistique du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS).

Figure 17 : Carte du district de Nyon



Source : Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Population et territoire

Le territoire du district de Nyon est légèrement plus grand (307 km²) que celui du canton de Genève (hors lac) pour une population presque six fois inférieure. Cela explique qu'en termes de densité de population, Nyon avec ses 250 hab./km² se situe entre le Genevois français (180 hab./km²) et Genève (1800 hab./km²).

En 2007, la population résidente s'élevait à près de 82'000 personnes, soit une hausse de plus de 19% depuis 1998. Depuis 2006, la croissance annuelle de la population dans le district de Nyon s'est établie à 2,3% par année. Il semblerait que les quatre-cinquièmes de cette croissance soient liés à un solde migratoire, notamment en provenance du canton de Genève, en croissance depuis 2000. Ceci fait du district de Nyon le territoire à la démographie la plus dynamique de toute l'agglomération.



Figure 18: Population du district de Nyon et solde migratoire

| | 1998 | 2000 | 2005 | 2007 |
|------------------|--------|--------|--------|--------|
| Population | 61'204 | 64'083 | 77'985 | 81'893 |
| Solde migratoire | - | 245 | 1043 | 1480 |

Source : OST – Fiche sur les projections démographiques transfrontalières 2005-2030

En termes de structure d'âges, le district de Nyon présente des caractéristiques assez proches du Genevois français, à savoir une part de résidents de plus de 65 ans de l'ordre de 11% (15% pour Genève) et une part de jeunes de moins de 20 ans de 26% (22% à Genève). Même si l'indice de jeunesse et de vitalité démographique (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 65 ans) a quelque peu baissé en cinq ans, il se positionne, avec 2,3, entre le Genevois français et Genève où ce rapport s'établit à 1,5.

Marché du travail

Pour ce qui est du marché du travail, en 2000 (les derniers chiffres en date) le district de Nyon avait une population active de 40'029 personnes, dont 4% se trouvaient au chômage et 43% (17'307 personnes) travaillaient sur le territoire même du district. Entre les lieux de travail en dehors du district, le canton de Genève vient très largement en tête. Il attire quotidiennement 34% des résidents actifs de Nyon. En d'autres termes, la dépendance du district de Nyon par rapport à l'économie genevoise est très proche de celle du Genevois français. Par ailleurs, sur les trois territoires de l'agglomération, le district de Nyon est celui qui occupe la part la plus faible de ses résidents sur son territoire (43%).

L'offre d'emplois dans le district de Nyon fait appel à plus de 5000 non-résidents – en partie en provenance de Genève et du Genevois français – pour occuper les places de travail disponibles sur son territoire.

Tissu économique

En termes de créations d'emplois, le district de Nyon a été parmi les plus dynamiques de l'espace Genève-Montreux. En effet, entre 1995 et 2005, le nombre d'emplois y a crû de 25% contre 7% pour l'ensemble de la zone Genève-Montreux. Entre 2000 et 2005 ce même nombre a progressé de 2614 places soit une poussée de 12% pour atteindre près de 25'000 en 2005. Cette progression était exclusivement le fait du tertiaire.

Les quatre-cinquièmes de l'activité économique du district touchent au tertiaire avec le commerce et la réparation automobile (23%), les services aux entreprises (15%) et les activités de santé et d'action sociale (12%). Pour ce qui est du secteur secondaire, il occupe 19% de la main d'œuvre avec 4'668 emplois dont plus de la moitié sont dans l'industrie, le reste dans la construction.



Figure 19: structure du tissu économique en 2005

| Secteurs | Etablissements | | Emplois | |
|---|----------------|------|---------|------|
| | | | | |
| Total | 3'533 | 100% | 24'982 | 100% |
| Secteur secondaire | 615 | 17% | 4'668 | 19% |
| dont, | | | | |
| Industries manufacturières | 303 | 9% | 2'440 | 10% |
| Construction | 303 | 9% | 2'061 | 8% |
| Secteur tertiaire | 2'918 | 83% | 20'314 | 81% |
| Commerce et réparation | 862 | 24% | 5'660 | 23% |
| dont, | | | | |
| Intermédiaires du commerce et commerce de gros | 231 | 7% | 1'710 | 7% |
| Comm. détail, réparation articles personnels et domestiques | 488 | 14% | 3'057 | 12% |
| Hôtellerie et restauration | 199 | 6% | 1'519 | 6% |
| Transports et communications | 159 | 5% | 839 | 3% |
| Activités financières, assurances | 125 | 4% | 992 | 4% |
| Services aux entreprises, immobilier | 885 | 25% | 3'786 | 15% |
| Administration publique | 90 | 3% | 724 | 3% |
| Éducation et enseignement | 117 | 3% | 2'126 | 9% |
| Santé et action sociale | 217 | 6% | 2'976 | 12% |
| Autres services collectifs et personnels | 264 | 7% | 1'692 | 7% |

Source : OFS / SCRIS - Recensement fédéral des entreprises 2005

La Figure 19 permet de suivre la structure du tissu économique, non seulement en termes d'emplois, mais aussi en termes de nombre d'établissements. Le tissu du district en comptait 3533 en 2005, soit une taille moyenne de plus de 7 personnes. Il ressort de la Figure que dans le secteur des services aux entreprises, les établissements sont en moyenne particulièrement petits (4,2 personnes), alors que dans le domaine de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, ils sont plus grands (15,3 personnes).



1.4. Une lecture transversale

Les trois portraits des territoires formant l'agglomération font ressortir leur forte complémentarité économique. En fait, on pourrait les considérer comme un seul et même espace avec sa structuration propre autour d'un centre urbain à forte activité et densité économique. Alors que dans les trois sections précédentes, les trois territoires ont été considérés séparément les uns des autres, dans la section présente ils seront abordés prioritairement comme formant un tout. Trois questions seront abordées : celle de l'agglomération en tant que bassin d'emploi ; celle de la compétitivité de la région et, finalement, celle des rapports entre le territoire et les logiques nationales de structuration économique et spatiale.

Bassin d'emploi et mobilité intra-régionale

Les pages qui précèdent laissent entrevoir que dans chacune des régions faisant partie du Projet d'agglomération il se produit un déséquilibre important entre le nombre de résidents actifs et le nombre d'emplois disponibles. Afin de faciliter la lecture consolidée de ces déséquilibres, la Figure 20 présente une matrice qui combine les informations sur la population résidente active (laquelle inclut les demandeurs d'emploi) de chacun des territoires et le nombre d'emplois s'y trouvant. En colonne sont inscrits les emplois, en ligne la population résidente active. Donc, de la façon dont le tableau est construit, les totaux des lignes et des colonnes pour un même territoire sont différents. Chaque cellule du tableau contient deux chiffres, un en dessus de la diagonale, l'autre en dessous. Le premier se réfère au total de la colonne, le second au total de la ligne.

Le tableau de la Figure ci-dessous est construit à l'aide de données qui ne sont pas toutes homogènes, ni du point de vue des sources, ni du point de vue du moment de leur collecte. C'est donc à dessein qu'il a été construit en termes de pourcentages uniquement. Il s'agit de donner une vision cohérente des ordres de grandeur ; pour l'information détaillée, le lecteur pourra se reporter aux sources statistiques autorisées. En effet, l'avantage de cette Figure est de mettre en évidence les déséquilibres les plus importants en termes de taux de couverture par les emplois du territoire des besoins en places de travail de la population résidente. Le tableau tient compte des demandeurs d'emplois de chacun des territoires ainsi que des mouvements pendulaires avec l'extérieur de l'agglomération franco-valdo-genevoise.



Figure 20: Bassin d'emploi et mobilité intra-régionale

| Actifs résidents | Emplois | | Genevois Français | | District de Nyon | | Canton de Genève | | En dehors de l'Agglomération | | Demandeurs d'emploi | | Population active résidente | |
|------------------------------|---------|---------------|-------------------|---------------|------------------|----------------|------------------|----|------------------------------|---|---------------------|---|-----------------------------|----------------|
| | | | | | | | | | | | | | | |
| Genevois Français | 100% | 57% | 0% | 1% | 6% | 1% | 14% | 3% | - | - | - | - | - | - |
| District de Nyon | 10% | 2% | 70% | 45% | 5% | 32% | 18% | 4% | - | - | - | - | - | 100% = 42'000 |
| Canton de Genève | 16% | 31% | 77% | 89% | 1% | 1% | 9% | - | - | - | - | - | - | 100% = 240'000 |
| En dehors de l'Agglomération | - | 6% | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Emplois sur le territoire | - | 100% = 80'000 | - | 100% = 27'000 | - | 100% = 277'000 | - | - | - | - | - | - | - | - |

Source : EcoDiagnostic

Les données chiffrées estimées pour construire le tableau de la Figure 20 peuvent être résumées comme suit :

- en 2006, la population active occupée du canton de Genève s'élève à 218'000 personnes (plus 22'013 demandeurs d'emploi) parmi lesquelles quelques 5'000 personnes travaillent en dehors du canton. Parallèlement, il y a 277'000 emplois dans le canton ; il y aurait donc un « déficit » de collaborateurs de l'ordre de 50'000 ;
- en 2007, la population active occupée du district de Nyon comptait 42'000 personnes dont environ 4% de demandeurs d'emploi ; seuls un peu plus de 19'000 (45%) parmi ces résidents travaillaient dans le district alors que les autres se déplaçaient soit vers le canton de Genève, soit en dehors de l'agglomération. Même si un certain nombre de résidents genevois et du Genevois français prend chaque jour le chemin de Nyon, le district dispose d'un net excédent de résidents actifs ;
- en 2007, la population active du Genevois français s'élevait à 140'000 personnes avec un taux de demandeurs d'emploi de 4% ; 32% de cette population travaillent à Genève alors le reste occupe les 80'000 emplois disponibles dans le Genevois français.

Pour chaque territoire, le total de la colonne (nombre d'emplois) sur le total de la ligne (population active) donne le taux de couverture par les emplois du territoire des besoins en places de travail de la population résidente. Ainsi, le district de Nyon couvre les besoins en emplois de sa population à 65%, le Genevois français à moins de 57% alors que le nombre de places du canton de Genève excède de 16% le nombre des résidents actifs.



Figure 21 : Taux de couverture en emplois des besoins de la population résidente active

| | Genevois Français | District de Nyon | Canton de Genève | l'Agglomération |
|-----------------------------|-------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Population active résidente | 140'000 | 42'000 | 240'000 | 422'000 |
| Emplois sur le territoire | 80'000 | 27'000 | 277'000 | 384'000 |
| Taux de couverture | 57% | 65% | 116% | 91% |

Source : EcoDiagnostic

Le taux de couverture pour l'agglomération dans son ensemble serait de 90%, ce qui signifie que la même proportion de résidents trouve un emploi dans l'agglomération et que 40'000 personnes résident, mais ne travaillent pas dans l'agglomération. Cette population correspond à environ 30'000 demandeurs d'emploi et à environ 10'000 personnes qui travaillent en dehors de l'agglomération.

Les disparités que met en évidence la Figure 21 occasionnent un trafic pendulaire très important entre les divers territoires de l'agglomération. C'est dans cette perspective qu'il convient de lire les axes d'engagement du Projet d'agglomération qui, à l'horizon de 2030, prévoit une augmentation de la population résidente de l'ordre de 200'000 personnes supplémentaires et la création de 100'000 nouveaux emplois. Il est admis que la moitié des nouveaux habitants de l'agglomération devrait résider dans le canton de Genève, et que 30% des nouveaux emplois devraient se trouver dans le Genevois français, notamment des emplois qualifiés. Il s'agit donc d'un premier pas vers le rééquilibrage de la couverture emplois/résidents actifs dans les diverses composantes de l'agglomération, ce qui devrait avoir un effet positif sur le renforcement de la multi-centralité de l'agglomération et sur le mouvement pendulaire ainsi que sur la surcharge des infrastructures de transport et sur la pollution que cet état de fait occasionne.

L'attractivité internationale de l'agglomération

Le canton de Genève est une des localisations les plus attractives au monde à la fois à cause de ses caractéristiques économiques, mais aussi du fait de son environnement. L'économie genevoise est simultanément la locomotive de l'économie de l'agglomération, et plus largement de la région environnante dont elle en reste tributaire à cause des complémentarités structurelles. Aussi, l'attractivité de Genève se confond en grande partie avec celle de l'agglomération.

Pour se présenter au monde, le canton de Genève met en avant 10 atouts principaux qui sont repris ci-dessous. Cette liste est divisée en trois parties : les cinq premiers atouts sont valables pour toute l'agglomération, 4 autres s'y appliquent avec quelques réserves, et un atout reste strictement spécifique au canton de Genève.



Atouts communs à l'agglomération

- Situation au centre de l'Europe ;
- Infrastructure de première qualité (aéroport, nœuds ferroviaires et autoroutiers, halles d'exposition, hôtels, télécommunications) ;
- Main d'œuvre hautement qualifiée et très productive ;
- Sécurité et stabilité ;
- Qualité de vie.

Atouts de Genève qui sont en train de s'étendre à l'agglomération

- Agglomération en tant que centre du High-Tech et de la Recherche et Développement ;
- Qualité d'écoute des autorités politiques ;
- Accès facile à l'ensemble des services d'une métropole ;
- Caractère très international de l'agglomération.

Atout propre à Genève (mais non sans retombées positives pour l'agglomération)

- Une fiscalité concurrentielle.

Convergence des niveaux de rémunération – chance ou défi ?

Une étude récente comparait en 2000 les salaires horaires entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie d'un côté et le canton de Genève de l'autre. Une des conclusions de cette étude mérite d'être citée in extenso: « Un salarié exerçant dans l'Ain ou la Haute-Savoie perçoit en moyenne en 2000 une rémunération brute de 12,3 euros par heure. Le salaire moyen perçu dans le canton de Genève, à définition égale, est équivalent à 26,4 euros de l'heure; soit un écart apparent de 115 %. ... Si l'on raisonne toutes choses égales en termes d'activité, de catégorie professionnelle, de taux de temps partiel, de structure par âge, sexe et taille d'entreprise, l'avantage salarial en faveur de Genève est estimé à 75 % : c'est le surplus que toucheraient en moyenne les salariés de l'Ain et de la Haute-Savoie, compte tenu des caractéristiques de leurs emplois, s'ils travaillaient dans le canton de Genève. Le supplément salarial est néanmoins très variable selon les profils. Pour un quart des salariés de l'Ain et de la Haute-Savoie, l'avantage à aller travailler à Genève n'atteindrait pas 60 %, alors qu'il dépasserait 90 % pour un autre quart. »⁴

Cette constatation appelle quatre remarques. La première concerne le rapport entre le salaire brut versé à l'employé et le coût salarial, c'est-à-dire l'ensemble des charges que l'employeur doit déboursier pour s'acquitter de ses obligations contractuelles. Si les charges patronales s'élèvent à environ 50% du salaire brut en France et ne sont que de 14% en Suisse, le coût salarial correspondant aux salaires horaires mentionnés plus haut s'élève en France à 18.5 et en Suisse à 30 euros. L'écart s'amenuise donc quelque peu, il n'est plus que de 60%. Ceci correspond à l'économie sur le coût salarial que ferait un patron suisse en ouvrant un site d'activité en France voisine. L'hypothèse étant que la productivité du travail est identique des deux côtés de la frontière.

La deuxième remarque concerne le revenu net (après impôts et cotisations sociales) que touche l'employé des deux côtés de la frontière. En France, sur un salaire brut de 12,3 euros/heure, il devra payer les charges qui lui incombent au titre des assurances sociales (28%) et se retrouvera donc avec 8.8 euros en poche. Le salarié suisse devra prélever sur les 26,3 euros de salaire brut 16% pour payer l'assurance maladie et les charges sociales qui lui incombent, il lui restera donc 22 euros. Pour arriver au revenu disponible, il faut encore tenir compte des fiscalités respectives : en moyenne environ 4% à 5% en France et 10% pour le

⁴ INSEE Rhône-Alpes, Observatoire statistique transfrontalier, *Lettre analyse* no 24, octobre 2004



canton de Genève, sans compter l'impôt fédéral direct touchant surtout les revenus élevés. En conclusion, l'écart entre les deux revenus disponibles serait de 130% en faveur du salaire suisse. Si, comme l'admet l'INSEE, le niveau des prix est de 30 à 40% supérieur en Suisse, le revenu réel à pouvoir d'achat constant de nos deux salariés serait donc de 13 en Suisse et de 8,5 euros en France. Toutefois, cette dernière hypothèse ne concerne que la situation où chacun consomme dans le pays où il travaille, ce qui, à l'évidence, n'est pas vrai pour les habitants de la région frontalière. A l'évidence, de telles analyses doivent être maniées avec une grande précaution tant il est vrai que les évolutions durables du taux de change entre le franc suisse et l'euro peuvent fortement modifier leurs résultats. C'est ainsi, par exemple, que la dépréciation marquée du franc suisse par rapport à l'euro entre le début 2007 et l'automne 2008 s'est traduit par une baisse du chiffre d'affaires du commerce dans le Genevois français.

La troisième remarque enfin, concerne le niveau des productivités physiques du travail des deux côtés de la frontière : il dépend des qualifications, mais aussi de l'organisation des entreprises, de l'état du parc des machines, etc. Il est donc spécifique aux entreprises, voire aux secteurs. Pour ce qui est de cette productivité physique, on pourrait imaginer une convergence progressive entre les divers territoires de l'agglomération. Pour ce qui est des productivités horaires moyennes en valeur, mesurées pour l'ensemble de chacun des territoires nationaux, elles s'élevaient en 2006 à 68 CHF pour la Suisse et à 38 euros en 2007 pour la France.



2. Partie II : Vers Genève Agglo 2030 – instruments et pistes de collaboration

2.1 Les politiques et projets structurants en cours

La Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise signée en décembre 2007 a clairement articulé un objectif : celui de faire émerger une agglomération compacte, multipolaire et verte. Cet objectif suppose la prise en compte simultanée des dimensions spatiale, économique, sociale et écologique.

Figure : Schéma de développement de l'agglomération multipolaire

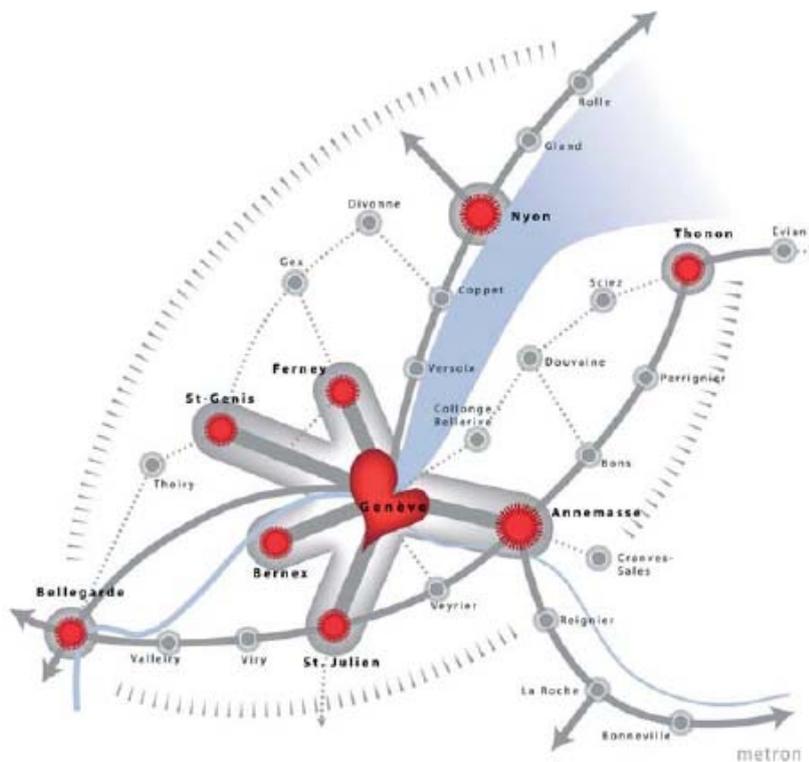


Schéma de développement des centralités à partir du réseau de transports publics structurant

Dans la perspective plus spécifiquement économique, le Projet d'agglomération entend créer les conditions-cadre pour accueillir environ 100'000 emplois supplémentaires d'ici 2030. Il entend également contribuer à une répartition plus équitable des emplois, y compris qualifiés, entre les territoires de l'agglomération. Pour ces raisons, le Projet d'agglomération désire optimiser les conditions d'implantation des activités économiques génératrices d'emplois par une offre d'accueil différenciée et complémentaire, en fonction des spécificités des territoires. Cet effort suppose donc une adéquation articulée entre la dimension spatiale et économique de la politique de développement. A cet effet, une « Politique de pôles de développement économique » (PPDE) doit être progressivement mise sur pied pour l'ensemble de l'agglomération.



Politique de pôles de développement économique (PPDE)

La PPDE, inspirée de celle en cours dans le canton de Vaud depuis plus de dix ans, repose sur trois piliers : (a) un état des lieux des sites d'accueil pour les activités avec repérage de leviers éventuels de développement économique ; (b) la mise en œuvre éventuelle des solutions financières et réglementaires pour répondre aux besoins spécifiques ; (c) l'attention portée aux conditions-cadre nécessaires au bon déroulement des activités économiques dans le contexte transfrontalier.

Le choix sous-jacent à la PPDE est que les pouvoirs publics locaux doivent adopter une attitude pro-active, et non seulement réactive, à l'égard des entreprises et du développement économique en général. Il est crucial, dans le contexte de l'agglomération, de veiller à ce que l'offre en surfaces soit suffisamment diversifiée pour que tout type d'activité économique trouve des alternatives de localisation.

Ainsi, la PPDE concentre son effort sur l'identification des besoins en aménagement du territoire à partir des sites d'accueil d'activités économiques mixtes. La PPDE combine les différentes approches du développement économique, de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement. Ce travail prend corps dans la mise au point d'un projet territorial avant d'être décliné dans les outils locaux (PLU, PLQ, PGA,...). Cet effort pourrait être relayé par des solutions financières et réglementaires aboutissant à une maîtrise foncière adéquate afin d'équiper les terrains d'une part et, d'autre part, de mettre des surfaces à disposition des activités économiques pour le court, moyen et long terme. Dans le contexte de l'agglomération franco-valdo-genevoise, la mise en place de cette dimension de la PPDE pourrait s'appuyer sur les institutions existantes, telles que la Fondation des terrains industriels (FTI) pour Genève ou les Etablissements publics fonciers, et d'autres outils d'urbanisme opérationnel, pour la France.

PPDE : les premiers résultats

La carte en Figure 23 présente l'état actuel des planifications existantes pour les sites de niveau d'agglomération identifiés dans le cadre de la PPDE. Cette identification a lieu en collaboration étroite avec les territoires concernés. Cette cartographie provisoire traduit les principes de localisation et non des périmètres précis. Les projets urbains en cours d'élaboration (études test des Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération –les PACA) doivent tester les potentiels de développement des territoires et préciser les orientations et les options d'aménagement.

Figure 22 : Liste des sites PPDE

Sites du Genevois français

| | |
|----|-----------------------|
| 21 | THONON-EST |
| 22 | THONON-OUEST |
| 23 | PERRIGNIER |
| 24 | BONS-EN-CHABLAIS |
| 25 | ANNEMASSE-EST |
| 26 | ETOILE ANNEMASSE |
| 27 | ANNEMASSE-OUEST |
| 28 | FINDROL |
| 29 | BONNEVILLE |
| 30 | PORTE SUD |
| 31 | VIRY-VALLEIRY |
| 32 | BELLEGARDE |
| 33 | BELLEGARDE CHATILLON |
| 34 | ST GENIS POUILLY SUD |
| 35 | ST GENIS POUILLY NORD |
| 36 | AEROPORT-OUEST |
| 37 | DIVONNE |

Sites du canton de Genève

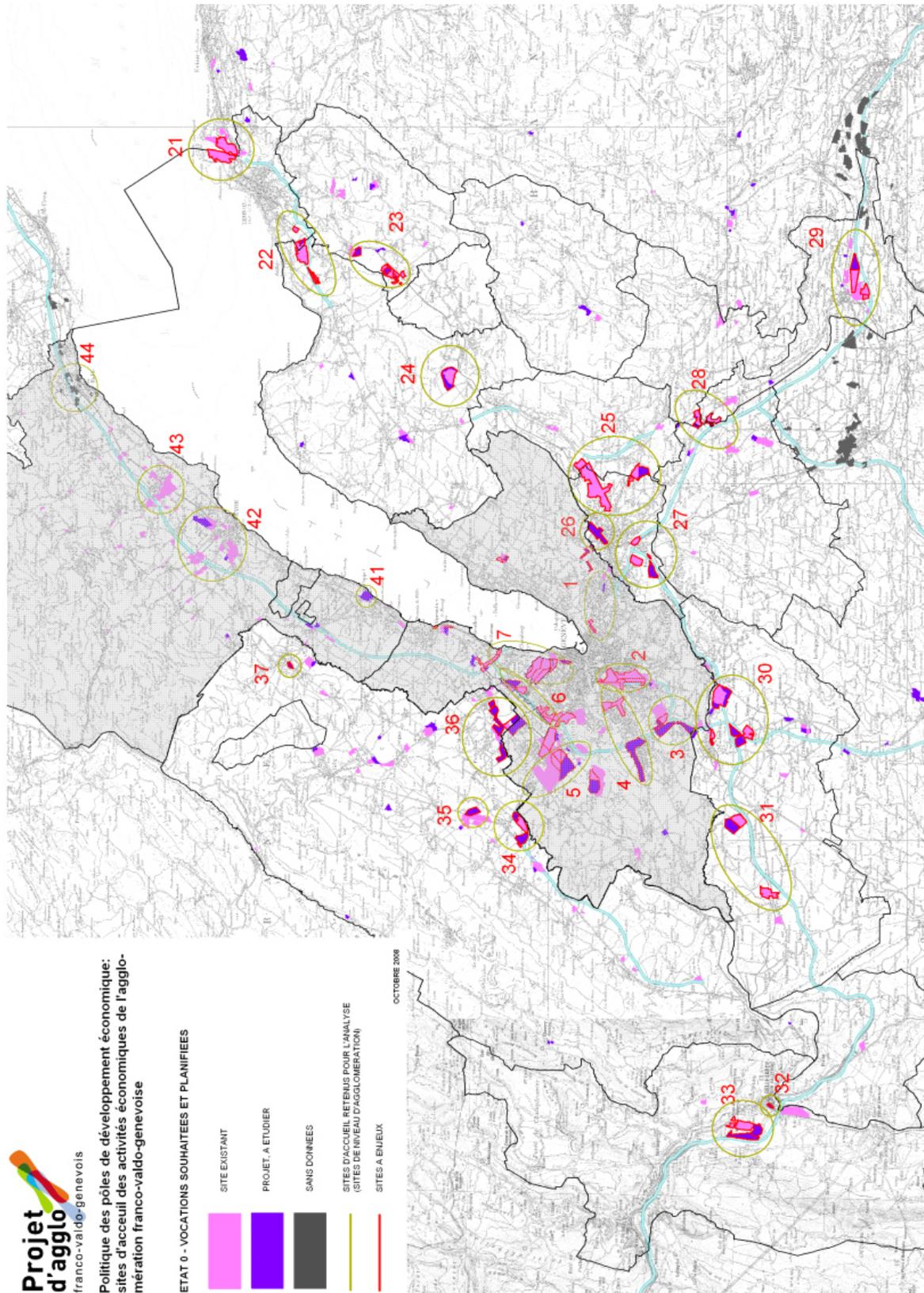
| | |
|---|--------------------------------|
| 1 | GARES EAUX-VIVES / CHENE-BOURG |
| 2 | PRAILLE-ACACIAS-VERNETS |
| 3 | PLAINE DE L'AIRE / BARDONNEX |
| 4 | BERNEX / ONEX / LANCY |
| 5 | ZIMOGA / ZIMEYSA |
| 6 | COINTRIN |
| 7 | JARDIN DES NATIONS / BELLEVUE |

Sites du district de Nyon

| | |
|----|-------------------------------|
| 41 | COPPET |
| 42 | NYON / PRANGIN S/EYSINS/SIGNY |
| 43 | GLAND / VICH |
| 44 | ROLLE |



Figure 23 : PPDE – sites d'accueil des activités économiques dans l'agglomération





De plus, dans le cadre de l'élaboration de la PPDE, deux études sont en cours à la fin 2008 ; elles dressent un premier inventaire des sites identifiés et visent à rendre compte de manière indicative du degré d'adéquation entre les sites sélectionnés dans le cadre de la PPDE et les exigences en matière de localisation et d'équipement caractéristiques des divers types d'activités économiques ou des fonctions particulières liées à une activité, ainsi que des impacts ou externalités (positives comme négatives) qu'elles génèrent. En effet, au sein d'une même activité les fonctions de production, de conception ou même de logistique n'ont pas les mêmes exigences en matière des qualités recherchées de localisation. Ces études procèdent en établissant une appréciation de chaque localisation en fonction des besoins typiques des principales catégories d'activités économiques, ou des fonctions. Une fois identifiées, ces caractéristiques de la demande sont confrontées, site par site, avec les qualités propres des sites. Cette confrontation permet de hiérarchiser l'offre existante en regard des diverses catégories d'activités. L'avantage qu'offre un tel exercice est double : d'une part, il donne les arguments pour une attitude proactive envers les entreprises en quête de localisation, de l'autre il permet de poser les jalons pour améliorer l'offre à terme.

En ce qui concerne les sites du Genevois français, l'étude montre que l'offre de terrains et sites est abondante, mais qu'elle est aussi très différenciée en termes d'accessibilité et d'équipement. Elle formule des recommandations, site par site (voir Cahier annexe 11.2). Pour ce qui est de l'étude portant sur le canton de Genève, elle souligne le déficit en offre de sites compte tenu notamment des délais relatifs soit aux procédures, soit aux aménagements. Ainsi, il apparaît que seulement 80% de la demande de localisation, telle qu'envisagée par le Projet d'agglomération d'ici 2030, sont couverts (voir Cahier annexe 11.3)⁵.

2.2 Les stratégies de développement des territoires

Stratégie de développement économique de Genève

La stratégie économique du canton de Genève repose sur une conscience des sources de ses performances économiques. Elle s'appuie sur trois piliers principaux : (a) une politique de développement et de création d'entreprises, notamment dans le domaine high-tech ; (b) une stratégie d'accueil et de maintien des activités privées et publiques à dimension internationale sur son territoire ; (c) le développement des coopérations régionales tant avec la Suisse occidentale qu'avec la France voisine.

Genève porte une très forte attention à ses capacités d'accueil par l'extension de ses activités de promotion exogène, attentive aux besoins spécifiques, mais aussi aux potentialités économiques de chacune des entreprises ou organisations intéressées par son site. Compte tenu de l'exiguïté de son territoire, de la tension sur le marché du logement et de la quasi-saturation de ses axes de transport, Genève doit veiller à équilibrer son tissu économique très fortement dominé par les activités de service. C'est notamment pour cette raison que Genève promeut – seule ou avec des partenaires – le high-tech de niche et les activités industrielles qui lui sont liées. Ces activités procurent un niveau élevé de valeur ajoutée par tête et sont compatibles avec une logique de développement durable. Ceci se traduit par la densification des réseaux de recherche, par l'attention aux transferts de technologie entre la recherche et l'industrie, par la promotion d'incubateurs d'entreprises ciblées et de nombreuses collaborations avec d'autres cantons suisses et avec des centres de réputation mondiale en la matière. Afin de se donner les moyens d'une croissance durable, tant du point de vue social qu'environnemental, et préserver ainsi sa qualité de vie, Genève a choisi de se positionner à l'avenir comme le centre d'une métropole équilibrée, partenaire des territoires qui lui sont voisins. Ceci

⁵ Au moment de la sortie du présent Cahier annexe, les cahiers 11.2 et 11.3 sont en cours d'élaboration.



s'exprime aussi bien par le rôle moteur du canton de Genève dans la mise en place de l'agglomération franco-valdo-genevois que par son implication dans le développement d'une vision métropolitaine le long du lac Léman, voire par le développement de partenariats avec Lyon ou Turin.

Pour la conduite de sa stratégie de développement économique, Genève dispose de deux institutions-clé. Le Service de la promotion économique – tant endogène qu'exogène - fort d'une dizaine de spécialistes de haut niveau, est soutenu par un staff technique, et s'appuie sur un vaste réseau de relations internationales. La Fondation des Terrains Industriels, en charge de la gestion des terrains et des zones industrielles, est à ce titre étroitement associée à la PPDE du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, de manière à assurer aux entreprises présentes et arrivantes les meilleures conditions de développement.

Stratégie de développement économique du Genevois français

Les stratégies communes engagées depuis une dizaine d'années par les différentes composantes françaises de l'agglomération (Genevois Haut Savoyard, Chablais, Pays de Gex et Bassin Bellegardien) ont débouché aujourd'hui sur une stratégie partagée.

Les principaux objectifs de cette stratégie sont exposés dans la Charte d'engagement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, et proposent un développement multipolaire de l'agglomération avec une meilleure répartition des emplois qualifiés de part et d'autre de la frontière. Pour atteindre ces objectifs, le Genevois français entend développer progressivement des pôles d'activité à haute valeur ajoutée au sein de l'agglomération. Il a ainsi identifié des sites adaptés pour l'accueil d'emplois qualifiés et cherche à les doter d'une capacité d'accueil suffisante en quantité et qualité. Il le fait en développant les services aux entreprises, en intégrant les communications à haut-débit, en améliorant l'accessibilité notamment par transports en communs, tout en rationalisant l'usage du foncier. Cette stratégie combine développement endogène avec le développement exogène et demeure en harmonie avec l'objectif de redistribution des emplois au sein de l'agglomération.

La structuration du développement endogène signifie (a) le maintien et le développement de l'activité de production ; (b) la maîtrise du développement commercial ; (c) le soutien au développement des activités tertiaires.

A. Pour le maintien et l'extension des activités de production, le Genevois français dispose notamment des atouts de 2 pôles de compétitivité (Ave Industries et Plastipolis) permettant de développer la R&D et de renforcer la collaboration entre les entreprises et avec les laboratoires de recherche publics.

Les structures de développement économique des différents territoires du genevois français aident par ailleurs les entreprises à tirer le meilleur parti des instruments disponibles pour favoriser l'innovation en France (crédits d'impôts en matière de R&D, fonds d'amorçage, aides au développement etc.) de manière à augmenter le potentiel d'innovation de la région.

Par ailleurs, des systèmes de financement locaux ont été mis en place. Il s'agit de plates-formes d'initiative locale, qui offrent des prêts à taux zéro aux projets ciblés de création ou de reprise d'entreprises. Ces financements sont possibles grâce aux fonds collectés auprès des entreprises et des collectivités locales et gérés de manière privée.

B. Au cours des quinze dernières années, l'économie du Genevois français a été marquée par un développement commercial périphérique parfois anarchique. Ce processus a fragilisé les commerces de centres villes et a rendu problématique le maintien de l'activité industrielle. En effet, en s'installant dans des



les zones d'activités, les grandes surfaces ont consommé les réserves foncières et poussé à la hausse les prix du foncier. La stratégie actuelle entend maîtriser et canaliser ce processus, en imposant notamment le respect strict des affectations des zones d'activité ou de développement, en édictant des règles plus strictes en matière d'urbanisme commercial, d'architecture, d'accessibilité et d'aménagement global. Il s'agit de structurer le développement commercial à travers des schémas d'urbanisme commercial ou des chartes de développement commercial annexés aux SCOT. Parallèlement, l'objectif est également de redynamiser les centres villes en utilisant non seulement les politiques d'urbanisme, mais aussi les outils financiers existants au plan national (FISAC).

C. Le Genevois français se dote progressivement des moyens de développer les activités tertiaires à haute valeur ajoutée. Dans certaines parties du territoire, comme dans l'agglomération annemassienne ou le Pays de Gex, il s'agit plutôt de viser des activités complémentaires à celles qui se développent à Genève, y compris dans le domaine des organisations non gouvernementales, ainsi que de renforcer les activités de service aux entreprises. Comme autres axes de développement du tertiaire, il faut mentionner l'idée de combiner l'offre touristique du lac avec celle de la montagne.

En ce qui concerne la dimension exogène de sa stratégie, le Genevois français entend jouer la complémentarité avec Genève, notamment grâce au développement de la bi-localisation (cf. plus bas), et grâce à la présence commune lors de certaines manifestations internationales de promotion économique (comme c'est déjà le cas sur le stand transfrontalier « Lake Geneva Region » du Marché international des professionnels de l'immobilier, MIPIM).

Les principales institutions chargées de la mise en œuvre de la stratégie de développement du Genevois français sont : pour le Genevois Haut Savoyard, la Maison Economie Développement du Genevois Haut Savoyard (MED) ; pour le Chablais, Chablais Léman Développement (CLD) ; pour le Pays de Gex et le bassin Bellegardien, l'Agence de Développement Economique (ADE).

Stratégie de développement économique du district de Nyon

Le canton de Vaud avait mis en œuvre une politique de pôles de développement économique dès 1996, expérience qui a sans aucun doute largement inspiré la PPDE que le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est en train de mettre sur pied. Ainsi, le district de Nyon a été le premier parmi les territoires de l'agglomération à avoir pratiqué une telle démarche. Dans sa première phase, la politique vaudoise avait identifié sur l'ensemble du canton 19 pôles de développement (dont Nyon-Gland) comportant 38 sites stratégiques. Aujourd'hui, cette politique est dans une phase d'actualisation qui consiste à intégrer de manière plus explicite les dimensions de mobilité, d'environnement et de développement durable. La PPDE vaudoise définit sa mission comme étant celle d'accompagner le processus allant de la planification à la concrétisation dans le but d'assurer au projet les meilleures conditions de réalisation. Elle vient donc avant tout en appui aux initiatives locales, notamment celles portées par le district.

La stratégie de développement économique s'inscrit donc simultanément dans deux politiques, l'une vaudoise l'autre de l'agglomération. Ainsi, à l'horizon 2030, le district de Nyon devrait accueillir 15'000 emplois nouveaux (soit une croissance de 60%) de manière à réduire sa dépendance vis-à-vis de Genève comme lieu de travail. A cette fin, le district a mis au point une stratégie de développement régional concertée avec les communes qui vise avant tout « l'optimisation de l'existant ». Ainsi, le district de Nyon cherche à augmenter la mixité au sein de son tissu local en panachant les places de travail, les logements, les services de proximité et les plans de mobilité. Par une telle démarche, la stratégie cherche à valoriser les compétences présentes dans la région en misant sur les synergies.



La stratégie de développement de Nyon est exclusivement orientée vers l'endogène, tant il est vrai que le DEWS (Development Economic Western Switzerland) a été chargé, par le canton de Vaud entre autres, d'assurer la visibilité de ces localisations sur la scène internationale.

Parmi les axes d'action retenus par le district pour les années à venir figure la volonté de dynamiser les systèmes productifs agricoles, notamment en facilitant la coexistence des activités urbaines et agricoles. A cela vient s'ajouter la volonté de relancer les activités touristiques et culturelles conjointement à la valorisation et à l'optimisation des ressources naturelles telles que la filière bois et les énergies renouvelables.

La mise en pratique de la stratégie de développement du district de Nyon est assumée par le Conseil régional du district de Nyon qui en a fait un de ses principaux projets.

2.3 Institutions en charge des politiques de développement économique locales

Genève

La Direction générale des affaires économiques du Département de l'économie et de la santé (DGAE)

La DGAE pilote directement les institutions de soutien aux entreprises telles que la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), les incubateurs Ecllosion et FONGIT, l'Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI) et le programme PLATINN, la Fondation pour le tourisme et Genève-Tourisme. Elle remplit de plus de multiples missions transversales, telles que la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) et les plates-formes de promotion romandes qui y sont liées, le groupe de travail Economie du Comité régional franco-genevois (CRFG), le volet économie du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et sa Politique des pôles de développement économique (PPDE), le volet économique du Projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), le Conseil stratégique du marché de l'emploi, etc. Elle a sous sa supervision directe le Service de la promotion économique.

Service de la promotion économique (<http://etat.geneve.ch/des/site/economie/promotion-economique>)

Le Service de la Promotion Economique est partie intégrante du Département de l'Economie et de la Santé de l'Etat de Genève. La vocation du Service est triple : (a) apporter une aide aux entreprises locales et aider au démarrage de nouvelles entreprises à Genève ; (b) promouvoir le canton de Genève auprès d'entreprises étrangères et aider à l'implantation et au développement de ces entreprises à Genève ; (c) coordonner les différents acteurs économiques du canton en vue d'actions communes à l'étranger ou de la mise en relation pour la création et le développement d'entreprises à Genève.

Orienté à la fois sur la promotion de la dynamique d'entreprises à l'interne et la promotion de la localisation, le Service de la Promotion Economique dispose d'un Guichet unique destiné aux entreprises et aux porteurs de projet ; Guichet qui est une première étape permettant d'aiguiller l'interlocuteur vers une solution ou une expertise supplémentaire.

Le Service déploie une intense activité de publication, aussi bien à destination des entreprises locales que des entreprises n'ayant pas de siège à Genève, gère des sites tels que www.why.geneva.ch où il met en ligne des documents qui présentent de manière circonstanciée les avantages de Genève notamment en comparaison internationale.



Fondation des Terrains Industriels (FTI – www.fti.geneva.ch)

L'exiguïté du territoire genevois et la difficulté à y trouver des terrains industriels ont poussé dès la fin des années 1950 le politique à mettre sur pied une fondation chargée de la gestion des terrains à vocation industrielle. Depuis 1996, cette fondation de droit public porte le nom de Fondation des Terrains Industriels et réalise une triple mission : elle favorise l'implantation et l'extension des entreprises (petites et grandes) industrielles, artisanales et technologiques dans les zones industrielles, elle veille à la stabilité du marché immobilier industriel et elle met à disposition des entreprises dont l'activité correspond à la vocation des zones, des terrains équipés. Elle le fait à des conditions permettant l'exercice des activités industrielles et technologiques. Cela implique que la FTI acquière des parcelles, les structure et les équipe tout en assurant la gestion des zones industrielles existantes, aujourd'hui au nombre de sept.

Le canton de Genève dispose de 276 ha en zones industrielles et artisanales et de 528 ha en zones de développement industriel et artisanal ; la FTI gère la totalité des zones industrielles et 61% des zones de développement. Les zones industrielles abritent plus de la moitié des entreprises des branches concernées et les 2/3 des emplois. Parmi les priorités, la FTI travaille à augmenter la cohérence du tissu industriel en conjuguant densification et augmentation des surfaces de manière aussi à pouvoir accompagner les entreprises dans leurs projets d'extension et de croissance. Un autre objectif concerne la volonté d'accroître progressivement la spécificité de chaque zone et d'en améliorer les qualités environnementales.

Genevois français

Agence de Développement Economique du Pays de Gex et du Bassin Bellegardien (ADE - www.ade01.org)

L'Agence de Développement Economique est une association qui regroupe élus et chefs d'entreprises. Elle a été créée en 1997 et elle est co-financée par la Communauté de Communes du Pays de Gex, la Communauté de Communes du Bassin Bellegardien, le Département de l'Ain et la Région Rhône-Alpes (l'ADE anime le volet Economie du Contrat de Développement de Rhône-Alpes du Pays de Gex et du Bassin Bellegardien). Elle a pour vocation de (a) apporter une aide aux entreprises locales, aider au démarrage de nouvelles entreprises et soutenir la reprise d'entreprises ; (b) promouvoir le territoire du Pays de Gex et du Bassin Bellegardien auprès d'entreprises extérieures et aider à l'implantation et au développement de ces entreprises sur le territoire ; (c) renforcer la coordination des différents acteurs économiques, recenser et diffuser des informations techniques et apporter du conseil et des financements pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises ; (d) assurer un rôle de conseil et d'ingénierie permanent auprès des collectivités locales pour les épauler dans leurs projets de développement économique. Ceci inclut un rôle de conseil pour la création, l'aménagement et la qualification des zones d'activités économiques intercommunales, anciennes et futures, et notamment les sites stratégiques intégrés dans le projet d'agglomération.

Chablais Léman Développement (www.sudleman.com)

Créée en 1992 l'association Chablais Léman Développement regroupe des entreprises de toutes tailles, de communes et syndicats intercommunaux, et le Conseil général de la Haute-Savoie. Elle poursuit une triple mission : aide et accompagnement des créateurs d'entreprises, promotion du développement économique par des contacts et mises en relation et développement d'une compétence propre en ressources humaines utile aux entreprises et au territoire.

Dans le domaine du soutien aux créateurs, Chablais Léman Développement met l'accent sur le parrainage des projets par des entrepreneurs expérimentés, sur l'apport de financements via « Chablais initiative » et sur



le suivi post-cr ation. Dans le cadre de ses activit es de la mise en relation, Chablais L man D veloppement participe activement   l'organisation de la Bourse TransL manique des Affaires ; il est aussi le promoteur du Chablais Gourmand.

Afin de permettre aux acteurs  conomiques d'affiner leur gestion des ressources humaines, Chablais L man D veloppement met en place des relations privil gi es entre les centres de formation (y compris en Suisse) et les entreprises et prodigue des conseils en la mati re.

Chablais L man D veloppement anime  galement le volet Economie du Contrat de D veloppement de Rh ne-Alpes du Chablais

Maison de l'Economie D veloppement (M.E.D. - <http://www.ghs74.fr/med>)

La Maison de l'Economie D veloppement (MED) est une soci t  d' conomie mixte cr ee en 1991, n e de la volont  des collectivit s publiques d'encourager l'expansion  conomique. Elle intervient sur les communes du Genevois Haut Savoyard et des Usses et Bornes. La MED regroupe dans son capital des actionnaires publics (Collectivit s de la r gion transfrontali re, Chambre de Commerce de la Haute Savoie, Agence Economique D partementale) et des actionnaires priv s (banques, entreprises, organismes de formation, partenaires  conomiques).

La mission de la MED est d' tre l'outil technique et op rationnel des entreprises et des collectivit s publiques en mati re de d veloppement  conomique, d'animation et d'am nagement du territoire. L'Espace ressource de la MED accompagne collectivement et individuellement les cr ateurs et les repreneurs d'entreprises dans la r alisation de leurs projets et leur propose un financement et un suivi via la Plate-Forme d'Initiative Locale GHSI (Genevois Haut Savoyard Initiative). La MED accompagne les entreprises dans leurs projets de d veloppement commercial, de produits ou de services innovants, de probl matiques de ressources humaines via le CRTH (Centre de Ressources Technologiques et Humaines). La MED accompagne  galement les entreprises dans la recherche de terrains et de locaux et anime une bourse fonci re et immobili re. Elle est  galement charg e faire la promotion du territoire et d'animer des ateliers relais d'Annemasse Agglo et du village d'entreprises du Chable (Communaut  de communes du Genevois). La MED anime des r seaux d'entreprises locales en organisant des r unions th matiques, des s minaires dans l'objectif de cr er du lien interentreprises. Gr ce   une bonne connaissance de son territoire, elle fournit aussi de l'information sur l'activit   conomique, ses projets et ses acteurs en organisant notamment tous les mois un petit d jeuner   l'attention des acteurs  conomiques du bassin genevois. La MED propose enfin, un service de gestion de projets et d'assistance aux collectivit s locales en vue d'am liorer la comp titivit  du territoire. Elle r alise des missions d' tude de march / conomiques, d'assistance, de conseils et d'accompagnement des  lus pour toutes les questions li es   l' conomie, l'emploi et la formation.

District de Nyon

Regionyon – Conseil r gional du district de Nyon (www.regionyon.ch)

Le Conseil r gional du district de Nyon a  t  constitu  le 8 octobre 2003 en tant qu'association de communes. Il a pris le relais de l'Association pour l'am nagement de la r gion nyonnaise qui a  t  active depuis 1990 dont il prolonge et  tend l'activit . Cette nouvelle structure dispose d sormais de comp tences  largies et de moyens suppl mentaires en ressources humaines et financi res.

En d finissant des objectifs et mesures dans le nouveau plan directeur r gional (mars 2006), la r gion du district de Nyon a souhait  que ce plan directeur, adopt  par les ex cutifs communaux et cantonaux, s'impose



comme un point de passage obligé et une référence pour tout projet développé au sein du district en matière d'urbanisme, de transports, d'équipements collectifs ou de création d'emplois. C'est ainsi que le Régionyon entreprend et assume le suivi des études techniques nécessaires à l'élaboration des plans sectoriels au niveau régional ou intercommunal, coordonne des grands projets communaux, intercommunaux et collabore avec les régions voisines, suisses et françaises.

Par la création du Conseil régional, le district de Nyon exprime sa volonté de maîtriser à terme le développement des mouvements pendulaires et d'améliorer l'équilibre entre l'habitat et l'emploi tout en garantissant l'indépendance économique de la région.

Pour ce qui est de la promotion externe du territoire du district de Nyon, elle est assumée par le DEWS (Development Economic Western Switzerland : www.dews.com). Cet organisme est chargé de promouvoir à l'extérieur les territoires de quatre cantons suisses (Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) en tant que lieu d'implantation pour des entreprises étrangères. En tant que partie intégrante du canton de Vaud, le district de Nyon bénéficie des services du DEWS et compte sur son territoire un certain nombre d'implantations exemplaires.

2.4 Pistes de collaboration économique transfrontalière

Promouvoir ensemble le territoire

Une des collaborations des territoires de l'agglomération est la promotion conjointe du territoire transfrontalier dans le cadre du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM). Il s'agit en l'occurrence de présenter aux investisseurs potentiels une image cohérente du territoire transfrontalier et de son potentiel (« un pied en Suisse, un pied en Europe ») avec une information complète sur ses sites et sur ses spécificités. De cette manière la meilleure réponse possible pourra être apportée aux entreprises intéressées notamment par les bi-localisations rendues aujourd'hui plus faciles et attrayantes par les simplifications des accords préalables sur les prix de transfert.

Depuis 2002, le stand « Lake Geneva Region » présente le territoire transfrontalier et ses projets au MIPIM dans le cadre d'un partenariat public/privé. La participation au MIPIM n'est pas une opération ayant vocation à rester isolée. Elle permet, l'affichage dans un grand salon mondial d'une politique quotidienne de construction d'une cohérence territoriale.

Bi-localisation des entreprises – comment rendre l'implantation des entreprises en Suisse et en France fiscalement plus attractive

Le Comité Régional Franco-Genevois (CFRG), instance politique qui assure, en dernière analyse, le pilotage du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, s'est penché dès 2005 sur les moyens d'améliorer la sécurité juridique et fiscale des entreprises qui sont simultanément présentes des deux côtés de la frontière franco-suisse. Cet effort a abouti en 2008.

En effet, en dépit - ou justement à cause ? - de la forte complémentarité des territoires du point de vue du marché de l'emploi, les rapports économiques entre les entreprises établies dans les divers territoires sont particulièrement ténus. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, notamment le fait que l'économie genevoise s'inscrit dans une perspective mondiale alors que les entreprises du Genevois français travaillent avec une perspective avant tout nationale ou européenne.



Afin d'augmenter l'intérêt des entreprises à profiter de la complémentarité des territoires et aussi des conditions économiques et fiscales qui y prévalent, les démarches impulsées par le Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise ont abouti à l'ouverture d'une perspective réglementaire fort intéressante à l'intention des petites et moyennes entreprises qui voudraient développer leurs activités de l'autre côté de la frontière. Il s'agit de la possibilité offerte à de telles entreprises de passer avec la Direction française des impôts un accord préalable sur la manière dont cette dernière va imposer les prix de transfert. En apparence très technique, cet accord ouvre des perspectives considérables à des entreprises intéressées par une bi- ou multi-localisation. En effet, la bi-localisation se heurte à l'obstacle de l'incertitude juridique quant au traitement fiscal des prix de transfert.

Le « prix de transfert » est le terme technique qui désigne le prix auquel un établissement situé dans un pays facture ses prestations ou produits à un autre établissement localisé dans un autre pays, alors que les deux établissements appartiennent à une seule et même entreprise. Du fait qu'il s'agit d'un prix interne à une même entreprise, le niveau du prix de transfert peut refléter davantage les arbitrages fiscaux de l'entreprise en tant que groupe que les coûts et les marges effectives. En l'occurrence, du point de vue de l'autorité fiscale, il s'agit de déterminer si le prix auquel la filiale « française » facture son bien ou service au siège « suisse » est un « vrai » ou « juste » prix. L'importance de cette problématique explique pourquoi les administrations fiscales se montrent traditionnellement pointilleuses. Toutefois, afin de donner aux entreprises une sécurité de moyen terme quant au mode d'imposition, depuis le début des années 1990, les autorités fiscales, notamment françaises ont commencé à pratiquer avec les très grandes entreprises des accords sur les prix de transferts qui, puisqu'ils sont préalables, éliminent toute possibilité de reprise fiscale rétroactive.

Désormais, par la décision de la Direction des Impôts du Ministère des Finances de l'Etat français, les accords préalables sur les prix de transfert sont à la portée des petites et moyennes entreprises situées dans un autre pays et qui voudraient démarrer une activité en France. Cet engagement des autorités françaises a recueilli la pleine approbation de l'Administration fiscale genevoise, les principes de base concernant le traitement des prix de transfert étant maintenant les mêmes pour les deux administrations. Désormais, les petites et moyennes entreprises localisées tant en Suisse qu'en France peuvent bénéficier d'un accord préalable avec les administrations sur la base de leur facturation transfrontalière.

Pour être éligibles à un tel accord qui s'applique de manière symétrique aux entreprises suisses et françaises, la maison mère localisée dans un des deux pays, tout comme sa filiale localisée dans l'autre doivent être des petites ou moyennes entreprises au sens d'avoir chacune moins de 250 salariés, avoir un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'€ et un total du bilan plus petit que 43 millions d'€. De plus, aucune de ces entités ne peut être détenue à plus de 25% par une société qui excéderait les limites sus-mentionnées.

La mise à la portée de petites et moyennes entreprises dans une version simplifiée de traitements fiscaux jusque-là fort coûteux et compliqués d'un point de vue administratif et réservés à des grandes multinationales, offre une nouvelle opportunité pour une meilleure mise en valeur des complémentarités économiques des territoires de l'agglomération. Désormais, une entreprise ayant son siège à Genève – et pourquoi pas d'autres filiales à travers le monde – pourrait parfaitement envisager de tirer le meilleur avantage de la proximité des espaces disponibles, des coûts inférieurs, d'une offre de financement souvent complémentaire à l'offre suisse, pour ouvrir dans le Genevois français des sites de production, ou de traitement de données, ou de laboratoire. En passant un accord préalable sur les prix de transfert elle aura dorénavant une certitude quant au traitement fiscal de ses opérations entre la filiale et la maison-mère. Le même avantage vaut pour entreprise française qui veut s'étendre à l'étranger à partir de Genève et pour cette raison envisage la création d'une filiale spécialisée dans la vente à l'international. Là encore l'incertitude quant au traitement des achats au centre de production français est levée grâce à l'accord préalable.



La mise en place de l'accord se fait à deux conditions, la première étant que les entreprises aient présenté un dossier qui fournisse aux administrations fiscales des informations suffisantes pour démontrer que les prix de transfert proposés correspondent aux prix de pleine concurrence, la seconde étant que les flux facturés soient en cohérence avec la manière dont les diverses fonctions de l'entreprise sont réparties entre ses diverses filiales et établissements. Finalement, la Direction des Impôts française n'entrera en matière que sur des cas d'entreprises existantes, refusant donc de se prononcer sur des simples scénarios d'affaires.

A partir du 15 novembre 2008, le site Internet du Comité Régional Franco-Genevois met en ligne (www.crfginfo.org) le guide sur la bi-localisation et les prix de transfert intitulé *Comment bénéficier de la sécurité fiscale en obtenant un accord sur les prix de transfert*.

Information multilatérale aux entreprises et travailleurs détachés

Le Comité Régional Franco-Genevois s'est également préoccupé de mettre à disposition des entreprises une information éclairant de manière multilatérale les rapports entre les conditions cadre nationales qui se chevauchent dans l'agglomération. C'est dans le cadre du Projet d'agglomération que cet effort est mené à bien.

La qualité de l'information et sa mise à disposition appropriée sont des éléments essentiels dans toute stratégie de développement ou de renouvellement de tissu économique. A ce titre, il s'agit de mettre l'accent sur la préparation et l'acheminement vers les entreprises de l'information sur le potentiel de l'agglomération et sur les conditions juridiques et fiscales qui s'y appliquent. Il s'agit ainsi de rendre visible le potentiel pour des partenariats et des collaborations entre les entreprises de l'agglomération et aussi avec celles qui sont plus éloignées. C'est ainsi que des points relais d'information spécifique à l'agglomération et des points de conseil sont mis en place dans les agences de développement ou offices de promotion économique du territoire. Des séminaires et rencontres sont aussi organisés afin de poser les jalons de collaborations futures.

Avec l'entrée en vigueur, le 1er juin 2002, de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, le bassin d'emploi franco-valdo-genevois connaît une croissance économique vigoureuse et soutenue. Et dans un marché ouvert, en constante évolution, les entreprises recourent de plus en plus au détachement du personnel de l'autre côté de la frontière.

En début d'année 2008, le Comité Régional Franco-Genevois a mis en ligne (www.crfginfo.org) un guide complet sur les modalités du détachement des collaborateurs de l'autre côté de la frontière. Il s'adresse aussi bien aux entreprises sises dans le Genevois français qu'à celles de la partie suisse de l'agglomération. Sont décrites de manière directement opérationnelle les conditions du passage de frontière, les dispositions du droit de travail qui s'appliquent, ainsi que des questions de qualification, d'assurances sociales et de fiscalité.

Vers une politique de cluster ?

Selon la théorie, la raison de l'intérêt tant politique qu'économique d'un cluster tient à sa capacité de contribuer dans la durée et de manière significative à la performance économique des protagonistes. Ainsi, l'ensemble des effets possibles qu'un cluster aura sur les partenaires, comme sur la région, se résume à la «compétitivité» accrue de l'économie régionale. Ceci étant, la notion de cluster reste empreinte d'une certaine ambiguïté au moins pour la manière dont ses effets se répartissent.

Les interactions entre les partenaires (entreprises, instituts de recherche et pouvoirs publics) devraient permettre aux entreprises présentes dans le cluster : (a) de bénéficier gratuitement, par l'effet de voisinage par exemple, de ce qui, dans d'autres circonstances serait payant, donc de réaliser des économies par



rapport aux concurrents. Il s'agit notamment, mais pas seulement, des facteurs liés à la qualité de la main-d'œuvre; (b) de baisser les coûts de production du fait des économies d'échelle qu'elles pourront réaliser grâce à la proximité des fournisseurs ou des clients ; (c) de bénéficier de coûts de transaction réduits liés eux aussi aux bienfaits de la proximité de la présence d'une base de confiance; (d) d'innover et d'augmenter la qualité plus rapidement que les concurrents hors cluster, poussés par l'émulation concurrentielle qui règne à l'intérieur du cluster.

Autant de raisons qui, selon la théorie, promettent aux entreprises parties au cluster de voir leur productivité augmenter de manière soutenue. De plus, les synergies liées au cluster devraient stimuler la création de nouvelles entreprises et augmenter l'attrait que le territoire exerce sur les autres protagonistes de l'activité en les incitant à venir se localiser dans la région.

Des efforts de type « cluster » sont présents dans l'agglomération : qu'il s'agisse de la participation genevoise et vaudoise au cluster BioAlps soutenu d'ailleurs par la Confédération ; au cluster Medtech ou à celui des technologies de l'information. Il en va de même du côté français, avec les pôles de compétitivité dans le voisinage proche du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. La mise sur pied de passerelles et de réseaux d'information croisés à l'intention des entreprises appartenant au tissu local pourrait utilement donner corps aux stratégies de développement de certains territoires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Projet d'agglo franco-valdo-genevois

